

En bref...

En 2013, le tonnage global de déchets a progressé de 4 % par rapport à 2012. Cette évolution est contraire aux objectifs nationaux et locaux du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEMA). Ce sont surtout les ordures ménagères résiduelles qui ont le plus progressé : + 11 %.

S'agissant des collectivités, les îles du Sud, malgré leur double insularité affichent d'excellents résultats en termes de collecte sélective. À titre d'exemple, pour le verre d'emballages le ratio/habitant de la Désirade est de 32 kg/hab., contre 5,5 kg/hab. à l'échelle de la Guadeloupe. La progression est tout à fait significative. Les communes du SYVADE voient également leurs efforts récompensés, et affichent une progression nette de collecte des emballages ménagers de + 41 % en un an (hors verre) et de + 22 % pour le verre.

Les progrès sont également à souligner en matière de bonne gestion des déchets verts qui, globalement, sont valorisés sous forme de composts et d'amendements organiques, et sont de moins en moins stockés (+ 87 % de déchets valorisés en 2013 par rapport à 2012).

Toutefois, ces résultats encourageants demeurent très fragiles comme l'illustre la baisse très importante des tonnages collectés pour la collecte sélective des emballages ménagers (hors verre) de la CANBT pour l'année 2013 (- 80 %) ou encore la faible collecte des encombrants dans certaines déchèteries : Édouard Bénito Espinal aux Abymes, Deshaies.

S'agissant des filières à responsabilité élargie du producteur, leur mise en œuvre est largement effective dans notre archipel. Néanmoins, les résultats observés ont tendance à stagner, voire baisser. Seules les filières lampes (+ 68 %) et verre (+ 15 %) d'emballage ménagers affichent des tonnages en croissance.

En outre, on peut regretter également que la filière textile portée par ECO-TLC, et la filière papier graphique (journaux-magazines) portée par ECO-FOLIO ne soient pas mises en place aujourd'hui en Guadeloupe malgré leur existence à l'échelon national depuis 2007.

Chiffres clés 2013

370 753 tonnes de déchets réceptionnés en Guadeloupe dans les centres de tri et de traitement (hors déchets BTP).

26,5 % des déchets envoyés vers des filières de valorisation.

85 % de la population couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers.

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade).

La population de référence est celle de la population résidente. Par conséquent, les ratios peuvent être surestimés dans les zones touristiques.

La quantité de déchets collectés des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produite par habitant.

La collecte des emballages ménagers ne fait pas l'objet d'une comptabilité différenciée entre apport volontaire et porte-à-porte.

En outre, les données recensées peuvent présenter, selon la source, de faibles écarts. Il s'agit probablement de l'incertitude inhérente à toute collecte de données.

Enfin, l'échantillonnage du sondage LH2 DOM réalisé pour le compte de l'observatoire des déchets en juillet 2014, et dont une partie des résultats est présentée tout au long du document, repose sur un échantillon représentatif de 500 personnes. Cet échantillon est établi selon la méthode des quotas.

CHIFFRES CLÉS DE LA GUADELOUPE

	2010	2011	2012	2013
Population	403 355	404 635	405 283	405 739
Variation		+0,32 %	+0,16 %	+0,11 %

Source : INSEE - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2013)

Superficie : 1 628 km².

PIB par habitant (2011 - Provisoire) : 19 798 euros (Martinique : 21 527 euros, France - hors Île de France - 26 826 euros).

Source : INSEE

Sommaire

Qu'est-ce qu'un déchet ?	4
Quel est le périmètre d'observation de l'observatoire des déchets pour l'année 2013 ?	4
Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?	5
Les acteurs des déchets en Guadeloupe	5
Le citoyen	5
La collectivité	5
Les entreprises et administrations	7
Les éco-organismes	7
La région et le département	9
L'État	9
Déchets réceptionnés dans les unités de traitement ou de tri	10
Performance du service public de collecte des déchets	11
Collecte en porte-à-porte	11
Collecte en apport volontaire	12
Des filières déchets aujourd'hui structurées	16
Que deviennent nos déchets une fois collectés ?	16
Performances des filières déchets non dangereux	21
Performances des filières déchets dangereux	33
Économie du déchet	40
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	40
PIB	42
Glossaire	42
Liste des abréviations	43
Qu'est-ce que l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?	44

Qu'est-ce qu'un déchet ?

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

(article L-541-1 du Code de l'environnement).

Quel est le périmètre d'observation de l'observatoire des déchets pour l'année 2013 ?

Les données présentées dans cette publication portent sur l'année 2013, et parfois sur les données antérieures. Sont pris en considération :

- ❶ l'ensemble des déchets produits par les ménages ;
- ❷ les déchets d'activités économiques, des administrations et de leurs services techniques (collectés en mélange avec les déchets ménagers et assimilables à ceux-ci) ;
- ❸ les déchets du secteur économique du bâtiment et des travaux publics, ou BTP ;
- ❹ les déchets agricoles.

Les boues d'épuration, les déchets d'assainissement sont toutefois exclus du périmètre d'observation pour l'année 2013.

La nature des déchets prise en compte est la suivante :

❶ ordures ménagères résiduelles :

- OMR

❷ emballages et verre :

- verre
- papiers-cartons
- journaux-revues-magazines
- emballages
- bouteilles et flacons plastiques
- métaux (acier-aluminium)

❸ autres déchets des ménages :

- huiles
- piles et batteries
- déchets dangereux des ménages
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) des ménages
- lampes
- déchets verts et organiques
- encombrants
- véhicules hors d'usage
- pneus
- médicaments

❹ déchets d'activité économique :

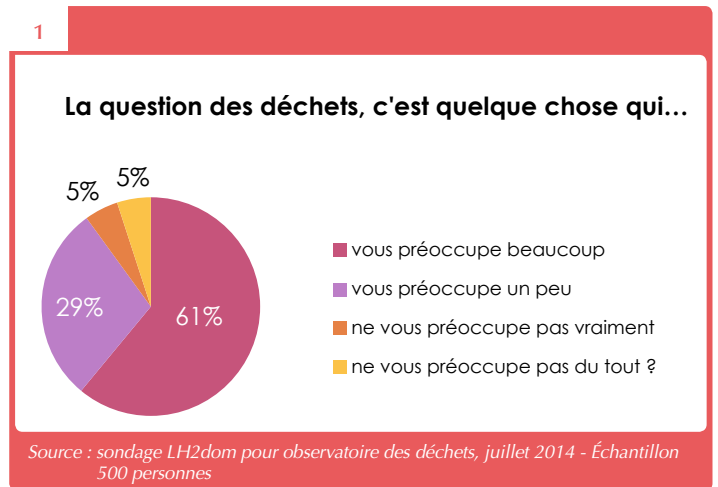
- BTP
- agricole
- déchets non dangereux des entreprises

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

La question des déchets en Guadeloupe est une préoccupation forte de la population. Alors que dans l'hexagone, la question des déchets est la sixième préoccupation environnementale (loin derrière l'eau qui arrive en tête. (Source : enquête « Les représentations sociales de l'effet de serre, Gfk ISL pour l'ADEME 2013), elle est la première préoccupation environnementale des Guadeloupéens (loin devant la pollution des sols et de l'eau. Source sondage LH2 DOM pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe, juillet 2014). En effet, à la question, « Direz-vous que la question des déchets, c'est quelque chose qui : vous préoccupe beaucoup, vous préoccupe un peu, ne vous préoccupe pas vraiment, ne vous préoccupe pas du tout ? », **90% de la population guadeloupéenne déclare être préoccupée par la question des déchets.**

Quelles sont à votre connaissance, les institutions ou les organismes qui sont responsables de la collecte et du traitement des déchets en Guadeloupe ?	
Ne se prononce pas	43%
La commune/le maire/la mairie	34%
Le SYVADE	17%
La communauté de communes/d'agglomération	9%
Les associations de défense de l'environnement	8%
La région	7%
L'État	4%
Le département	3%
L'ADEME	2%
Sociétés privées	0%

*Sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets, juillet 2014
Échantillon représentation de 500 personnes*



Néanmoins les rôles et responsabilités de chacun sont à ce jour mal connus puisque 43% de la population déclare ne pas connaître les institutions ou les organismes qui sont responsables de la collecte et du traitement des déchets sur l'île.

(Sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets, juillet 2014).

Les acteurs des déchets en Guadeloupe

Chacun est responsable de l'élimination des déchets qu'il produit et/ou détient. Il doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. Ce principe général, souvent évoqué, confère des devoirs à chaque acteur de la production de déchets.

Le citoyen

Il participe à la réduction des déchets produits (en choisissant des produits moins emballés et par le compostage domestique, par exemple), à la collecte sélective de ses déchets et encombrants. Le citoyen doit également veiller à ne pas brûler ses déchets ou les abandonner dans la nature. S'agissant des ordures ménagères résiduelles, le citoyen peut les déposer dans une poubelle qui sera collectée par la collectivité.

La collectivité

La collectivité n'a d'obligation réglementaire que pour la gestion des déchets ménagers. La réglementation (article L2224-13 du code général des collectivités territoriales), confie aux communes la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Elles peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.

En Guadeloupe, la majorité des communes de l'île ont adhéré à des syndicats ou font partie d'une communauté de communes ou d'agglomération.

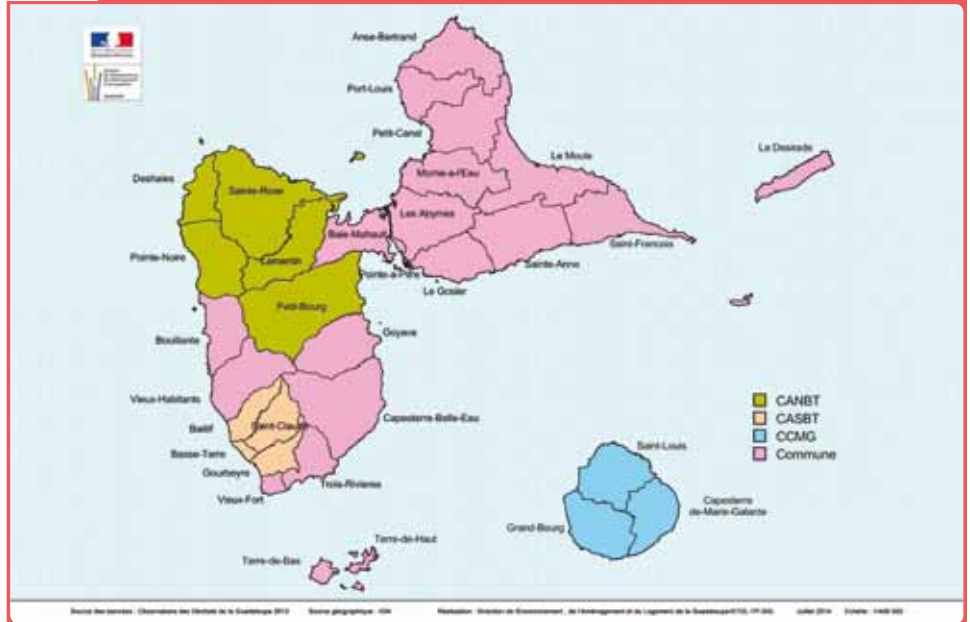
Leurs compétences en matière de gestion des déchets ménagers (collecte et/ou traitement) sont parfois transférées à l'un de ces établissements, en matière de collecte et systématiquement en matière de traitement.

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

■ La compétence collecte des déchets ménagers

S'agissant de la collecte, en 2013, 12 communes sur 32 avaient transféré leur compétence collecte à une intercommunalité (37,5%). Cette compétence s'exerce en régie ou en délégation de service public. En 2013, 15 communes exercent cette compétence en régie (avec du personnel de la collectivité).

Carte 1 Répartition de la compétence collecte des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2013



■ La compétence traitement des déchets ménagers

En 2013, toutes les communes de Guadeloupe avaient transféré leur compétence traitement à un EPCI ou syndicat mixte.

Carte 2 Répartition de la compétence traitement des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2013



2 Répartition de la compétence traitement en fonction des acteurs (en fonction du nombre de communes adhérentes)

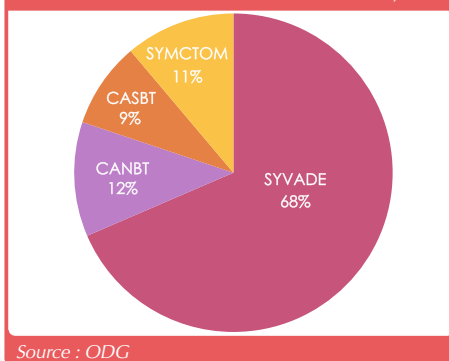


Tableau 2 : répartition de la compétence traitement en fonction des acteurs (en fonction du nombre de communes adhérentes)

	Nombre d'habitants Population 2013	Nombre de communes
SYMCTOM	45 270	5
SYVADE	278 020	19
CANBT	47 168	4
CASBT	35 280	4

Source : observatoire des déchets de la Guadeloupe

Ces EPCI et syndicats mixtes exercent leur compétence soit en régie (stockage de déchets non dangereux), soit en faisant appel à des prestataires (centre de tri, de valorisation, de compostage mais aussi de stockage).

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

■ La réforme des collectivités territoriales et son incidence en matière de gestion des déchets

La mise en œuvre de manière progressive depuis le 1^{er} juin 2013 du schéma départemental de coopération intercommunale de la Guadeloupe, arrêté le 30 décembre 2011 en application de la réforme des collectivités territoriales (loi 2010 -1563 du 16 décembre 2010), a redéfini les compétences de certaines collectivités en matière de gestion des déchets.

À ce jour :

● s'agissant de la compétence « traitement » :

Le SYMCTOM de Basse-Terre est dissous (arrêté préfectoral de liquidation du 27 juin 2014). Le traitement des déchets ménagers est aujourd'hui une compétence assumée par la communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre dont le périmètre a été élargi à toutes les communes du SYMCTOM à l'exception de Pointe-Noire où la compétence a été reprise par la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre.

L'extension de la communauté de communes du Nord Grande-Terre et sa transformation en communauté d'agglomération ont entraîné au 1^{er} janvier 2014 la sortie du SYVADE des communes du Moule, de Morne-à-l'Eau, de Petit-Canal, de Port-Louis et d'Anse-Bertrand. Il en est de même pour les communes de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas avec leur adhésion à la communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CANGT et la CASBT sont libres de solliciter l'adhésion au SYVADE des communes concernées ci-dessus. C'est notamment ce que la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre a récemment décidé pour l'ensemble de son territoire.

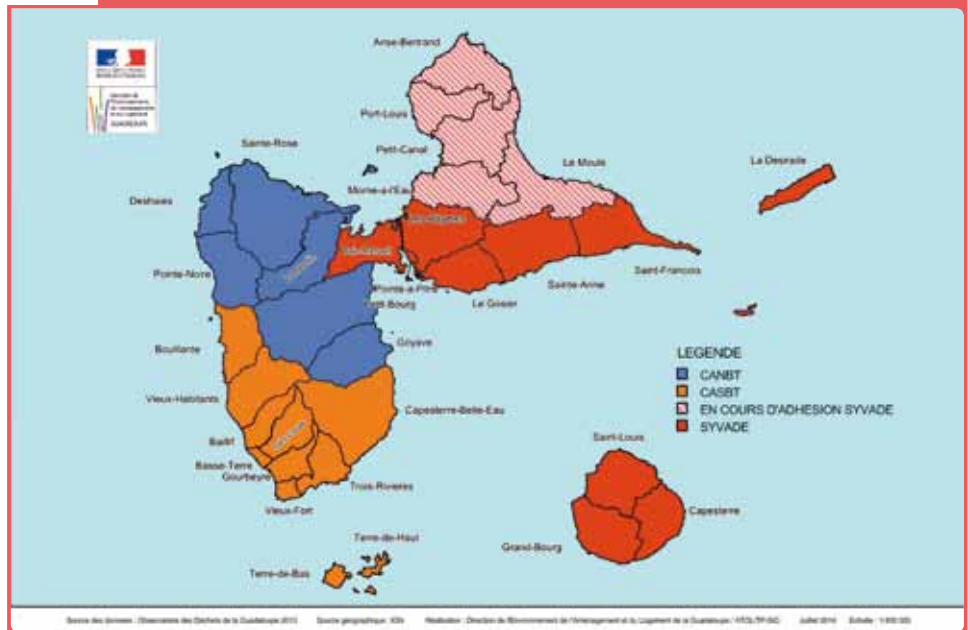
● s'agissant de la compétence « collecte » :

L'extension des communautés d'agglomération du Nord et Sud Basse-Terre sont à l'origine d'un transfert de compétence à l'agglomération des communes suivantes :

- ▶ CANGT : Goyave, Pointe-Noire;
- ▶ CASBT : Bouillante, Vieux-Habitants, Vieux-Fort, Trois-Rivières, Capesterre Belle-Eau, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas.

La création de la CANGT a entraîné le transfert de la compétence collecte à l'agglomération pour les communes de Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Canal, Port-Louis et Anse-Bertrand.

Carte 3 Répartition de la compétence traitement des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2014



Les entreprises et administrations

Chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à un tiers à des fins de traitement. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris :

- les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public;
- les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Par conséquent, la collectivité n'est pas tenue de collecter les déchets des entreprises.

Les éco-organismes

Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les metteurs sur le marché s'organisent pour gérer les produits en fin de vie, le plus souvent collectivement, au travers des éco-organismes.

Il s'agit d'une structure à but non lucratif assumant la responsabilité financière et /ou organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie. (Article L.541-10 du Code de l'environnement).

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission.

La responsabilité élargie du producteur (REP)

La responsabilité élargie du producteur (REP) est une application du principe pollueur-payeur. Le metteur sur le marché (fabricants, distributeurs, importateurs) est responsable de la prise en charge de tout ou partie de la gestion des produits générant des déchets.

(Article L. 541-10 du Code de l'environnement).

En 2013, la France est le pays ayant le plus recours à ce principe de gestion avec 17 filières REP de différents types et à différents stades de mise en œuvre.

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

Tableau 3 : éco-organismes et filières REP

Type de produit	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en France métropolitaine	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en Guadeloupe	Produits concernés par la filière REP	éco-organisme opérant en Guadeloupe
Filières REP imposées par une directive européenne				
Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels	1 ^{er} janvier 2001 pour les piles et accumulateurs des ménages 22 décembre 2009 pour la nouvelle REP P&A portables et la nouvelle REP élargie aux professionnels (automobile et industriel)	2007	Tous les types de piles et accumulateurs quels que soient leur forme, volume, poids, matériaux sauf ceux utilisés dans les équipements militaires et les équipements destinés à être lancés dans l'espace	Corepile
Équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers	13 août 2005 pour les EEE professionnels 15 novembre 2006 pour les EEE ménagers	15 Novembre 2007	Équipements électriques et électroniques ménagers et professionnels	Écologic Éco-Système
		15 Novembre 2007	Lampes	Recylum
Automobiles	24 mai 2006	2010	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'un TAC inférieur à 3,5 tonnes	TDA
Filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP				
Lubrifiants	Financement par l'ADEME depuis 1986 Limitation aux DOM-COM depuis 2011	Jusqu'en 2009 : financement SARA / Depuis 2010 : financement ADEME	Huiles minérales ou synthétiques	aucun éco-organisme
Emballages ménagers	1 ^{er} janvier 1993	2010	Emballages ménagers	Éco-Emballages
Fluides frigorigènes fluorés	1 ^{er} janvier 2009	2009	Fluides frigorigènes des professionnels	aucun éco-organisme
Médicaments	1 ^{er} octobre 2009	2001	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers	Cyclamed
Filières REP imposées par une réglementation nationale				
Pneumatiques	1 ^{er} mars 2004	1995	Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avions...) exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs	TDA
Papiers graphiques	19 janvier 2007		Imprimés papiers, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales	Écofolio
Textiles, linges de maison, chaussures	1 ^{er} janvier 2007		Textiles, linge de maison et chaussures des ménages	Éco TLC
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	12 décembre 2012	2014	DASRI perforants des patients en auto traitement	DASTRI
Ameublement	31 décembre 2012	EN COURS	Éléments d'ameublement ménagers	Éco-Mobilier
		EN COURS	Éléments d'ameublement professionnels	Valdelia
Produits chimiques	9 avril 2013	EN COURS	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (DDS)	Éco DDS
Bouteilles de gaz	Prévu pour 2014	Fonctionnement par consigne	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel	aucun éco-organisme
Filières REP basées sur un accord volontaire				
Produits de l'agrofourmiture	Mise en œuvre opérationnelle progressive à partir du 4 juillet 2001	EN COURS	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques professionnels, produits phytopharmaceutiques non utilisés professionnels, emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements (big bags), big bags usagés de semences et plants, films agricoles usagés professionnels, produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et produits d'hygiène pour l'élevage laitier	ADIVALOR
Consommables bureautiques et informatiques	27 janvier 2000	EN COURS	Cartouches d'impression bureautique	Conibi et Cart'Touch (2011)
Mobil-homes	2010	Pas de gisement local	Mobil-homes	aucun éco-organisme
Légende	Filière opérationnelle		Filière naissante	Filière non mise en place

Source : ADEME – Panorama REP

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

La région et le département

Afin de coordonner l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire en faveur d'une bonne gestion des déchets, le département pour les déchets non dangereux et les déchets du BTP, et la région pour les déchets dangereux assurent la planification territoriale de la gestion des déchets à travers l'élaboration du PDEDMA (plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, adopté le 16 janvier 2008) et du PREGEDD (plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux, adopté le 5 mars 2010).

Depuis l'adoption des lois Grenelle en 2009 et 2010, les plans de gestion ont évolué de par leurs dénominations mais aussi de par leur composition. Ainsi le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) remplace le PDEDMA et le PREGEDD devient le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD). La révision de ces documents de planification est en cours.

En outre, la région et le département veillent à la mise en œuvre effective des orientations de ces plans, notamment en accompagnant techniquement et financièrement la réalisation des projets structurants de gestion et de valorisation.

L'État

Enfin, s'agissant de l'État, l'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) assure un rôle d'accompagnement technique et financier auprès des collectivités et entreprises pour mener à bien les projets assurant une gestion moderne et optimisée des déchets. Quant à la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), elle dispose également de compétences réglementaires et de contrôle au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'objectif poursuivi par l'État en matière de gestion des déchets est de favoriser une gestion des déchets dont les priorités, par ordre d'importance, sont les suivantes :

- 1 réduction de la quantité de déchets produits ;
- 2 réemploi ;
- 3 recyclage, valorisation matière ;
- 4 autres formes de valorisations, notamment énergétiques ;
- 5 stockage.

Déchets réceptionnés dans les unités de traitement ou de tri

La fermeture des décharges « brutes » au profit d'unités autorisées a permis de mieux connaître la quantité de déchets produite sur notre territoire. En effet, les 19 unités de tri ou de traitement sont aujourd'hui équipées de ponts-bascules permettant de peser les déchets entrants dans les installations.

En 2013, le tonnage de déchets réceptionnés dans les unités de traitement s'avère très inférieur aux estimations réalisées dans le cadre du PDEDMA (environ 500 000 tonnes de déchets produits en Guadeloupe).

En 2013, **environ 370 753 tonnes** de déchets ont ainsi été traités ou prétraités sur le territoire (hors déchets BTP). Les déchets prétraités sont ensuite, pour la plupart, conditionnés et expédiés vers des centres de traitement à travers le monde entier.

Tableau 4 : répartition des déchets entrants dans les installations de traitement en tonnes

Type de déchets	2012	2013
Ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés	148 663	165 498
Encombrants	78 414	54 909
Autres : déchets industriels	31 636	30 042
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ménagers	2 706	3 013
Véhicule hors d'usage (VHU)	12 880	7 362
Pneus	3 274	3 338
Batteries	889	2 354
Déchets dangereux	2 182	2 469
Emballages ménagers	2 843	1 460
Verre	1 989	2 333
Ferrailles/Métaux	14 724	24 790
Déchets des activités économiques (DAE)	12 729	13 651
Boues	4 797	3 635
Bois et sous-produits	1 847	3 786
Déchets organiques	9 677	18 092
Déchets verts	28 980	33 965
Piles	19	19
Lampes	6	10
Médicaments	24	28
TOTAL	358 279	370 753
Évolution interannuelle		+4%
Déchets BTP		37 962
TOTAL avec BTP		408 715

Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

En 2013, le mode de traitement privilégié reste l'enfouissement avec **272 658 tonnes** de déchets réceptionnés dans les installations de stockage de déchets. On note néanmoins une évolution de -2.5% entre 2012 et 2013.

3 Répartition des déchets entrants dans les installations de traitement

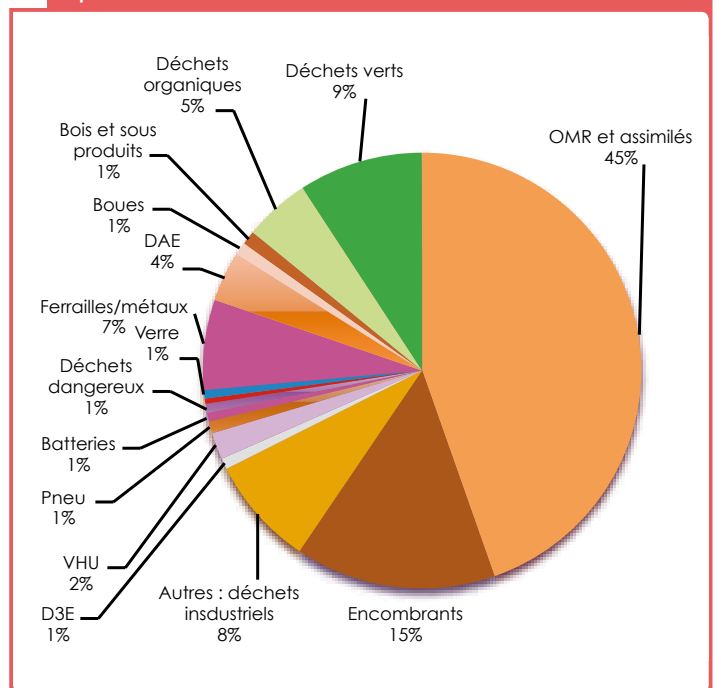
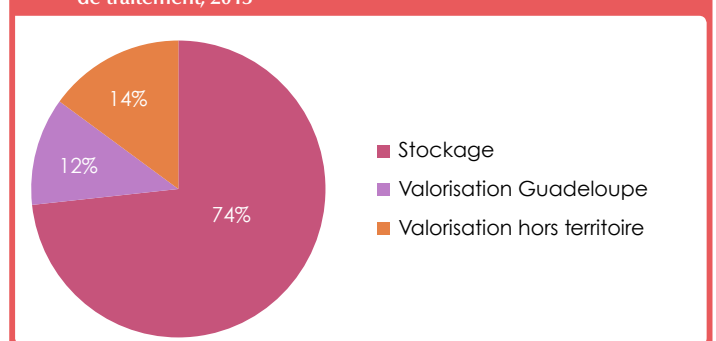


Tableau 5 : mode de traitement des déchets entrants dans les installations de traitement

Mode de traitement	Tonnage	%	Tonnage	%
	2012		2013	
Enfouissement	279 542	78%	272 658	74%
Valorisation Guadeloupe	33 803	9%	43 189	12%
Valorisation hors territoire	44 935	13%	54 906	14%
TOTAL	358 279		370 753	

Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

4 Mode de traitement des déchets entrant dans les installations de traitement, 2013



Performance du service public de collecte des déchets

Collecte en porte-à-porte

Le service public de collecte des déchets assuré par les collectivités locales en porte-à-porte a permis de collecter **231 620 tonnes** de déchets sur le territoire en 2013, soit **1,56 kg** par habitant et par jour.

Tableau 6 : quantités de déchets collectés par les collectivités de 2010 à 2013*

Tonnage collecté	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés	129 775	151 962	145 948	141 059
Emballages	1 378	1 694	1 923	1 835
Encombrants	44 924	57 792	73 416	57 105
Verre	1 057	1 460	1 923	2 210
Déchets verts	20 161	15 768	11 268	27 236
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	1 747	1 939	2 069	2 175
TOTAL	199 041	246 193	236 547	231 620
Évolution annuelle		+24%	-4%	-2%

Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Le Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières et Vieux-Habitants

*Données non communiquées : 2010 : CASBT et CCMG/Données D3E 2010 à 2012 – collectivité + déchèterie

5 Quantités de déchets collectés par les collectivités de 2010 à 2013 *

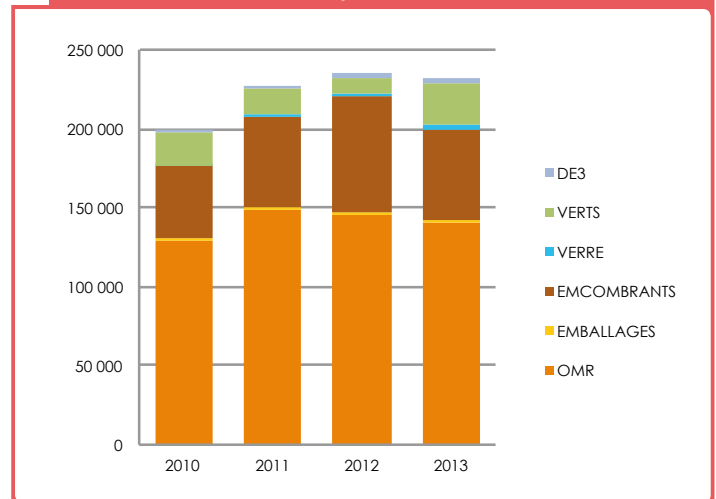


Tableau 7 : ratio de collecte de déchets ménagers totaux par habitant en kilogrammes

Tonnage collecté	2010	2011	2012	2013
Kg/hab./an	493	561	584	571
Kg/hab./jour	1,35	1,67	1,60	1,56

Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Le Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières et Vieux-Habitants

*Données non communiquées : 2010 : CASBT et CCMG/Données D3E 2010 à 2012 – collectivité + déchèterie



Les tonnages collectés ne reflètent pas systématiquement la quantité de déchets produits dans la collectivité.

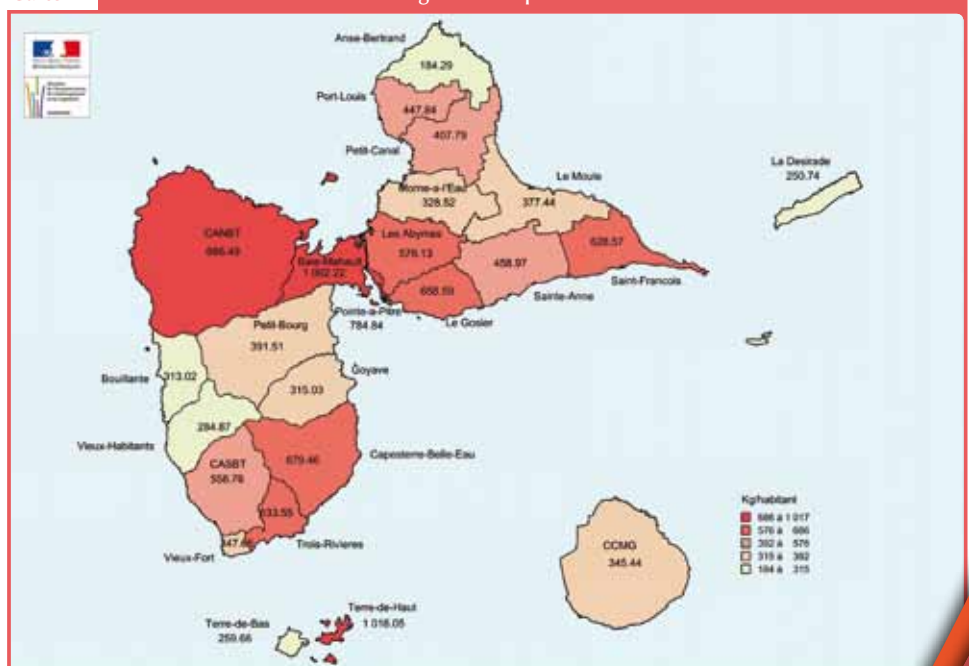
Le ratio de la Désirade est estimé en fonction du volume de déchets collectés.

Cette moyenne régionale cache de grandes disparités territoriales. En effet, les communes très touristiques ou fortement marquées par une activité de services (commerces...) affichent des quantités collectées de déchets par habitant particulièrement élevées.

Terre-de-Haut se distingue très nettement des autres communes sur ce point et doit faire face à un volume de déchets généré par l'activité touristique particulièrement élevée.

La production de déchets est également importante pour Baie-Mahault, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, on observe une concentration élevée d'administrations, de commerces et de petites activités.

Carte 4 Ratio de collecte de déchets ménagers totaux par habitant en 2013



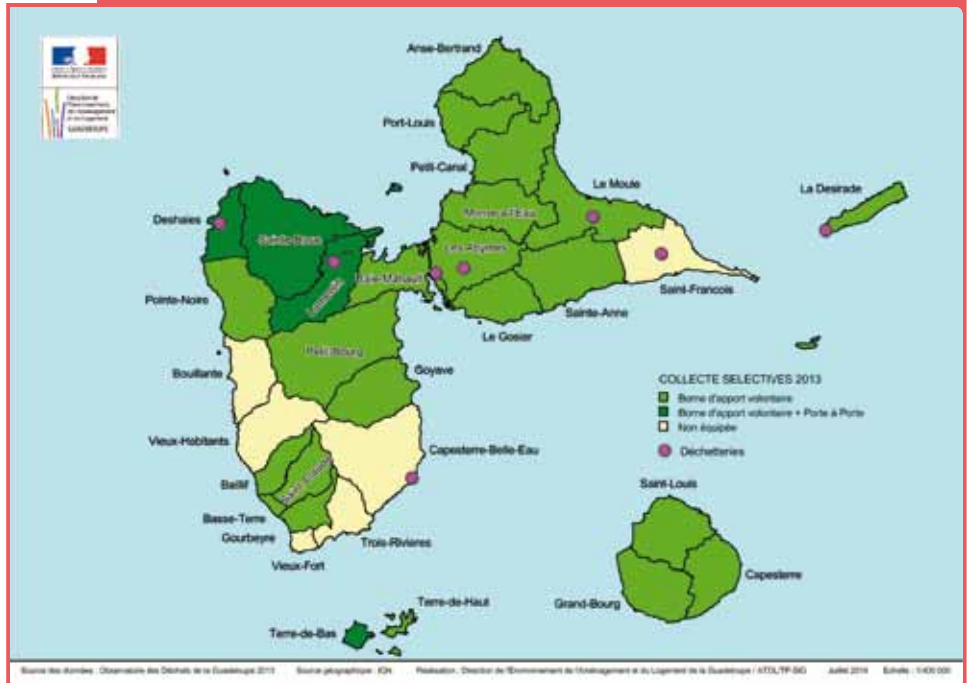
Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Le Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières et Vieux-Habitants

*Données non communiquées : 2010 : CASBT et CCMG/Données D3E 2010 à 2012 – collectivité + déchèterie

Performance du service public de collecte des déchets

Collecte en apport volontaire

Carte 5 Collectivités équipées pour la collecte sélective et localisation des déchèteries, en 2013



L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

L'usager vient lui-même déposer les déchets qu'il a pré-triés, sur un site aménagé par la collectivité : borne d'apport volontaire et déchèterie.

Collecte en déchèterie

Qu'est qu'une déchèterie ?

Une déchèterie est un espace aménagé et clôturé, où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels ou encombrants. Ce service est gratuit pour les ménages.

Ces installations sont aménagées pour recevoir certains déchets et notamment ceux qui sont volumineux tels que :

- les déchets encombrants ;
- certains déchets dangereux ;
- les huiles de friture et de vidange ;
- les gravats ;
- le bois ;
- les végétaux ;
- les métaux ;
- les cartons volumineux ;
- les emballages ménagers...



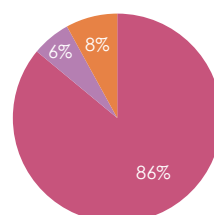
Cet équipement est à ce jour connu par 86% de la population ; néanmoins, il n'est utilisé systématiquement que par 20% de la population.

Résultats annuels

En 2013, les 6 déchèteries en activité du territoire ont permis de collecter **21 262 tonnes** de déchets. Selon leur nature, ces déchets sont ensuite destinés au réemploi, au recyclage ou éliminés en unité spécialisée.

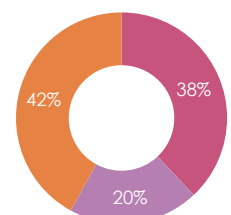
6

Si je vous parle de déchèterie, savez-vous de quoi il s'agit ?



500 interviewés
 ■ Bonne réponse
 ■ Mauvaise réponse
 ■ NSP

Dans votre foyer déposer des déchets à la déchèterie, on :



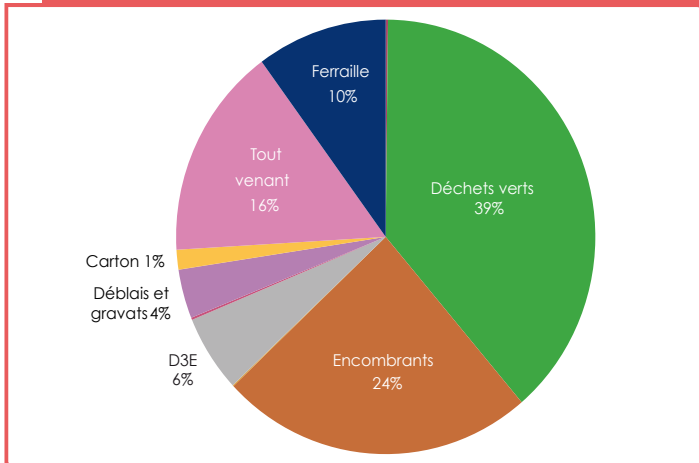
500 interviewés
 ■ Ne le fait pas
 ■ Le fait systématiquement
 ■ Le fait de temps en temps

Source : sondage LH2dom pour observatoire des déchets, juillet 2014

Performance du service public de collecte des déchets

Résultats annuels

7 Répartition des déchets collectés en déchèterie en 2013



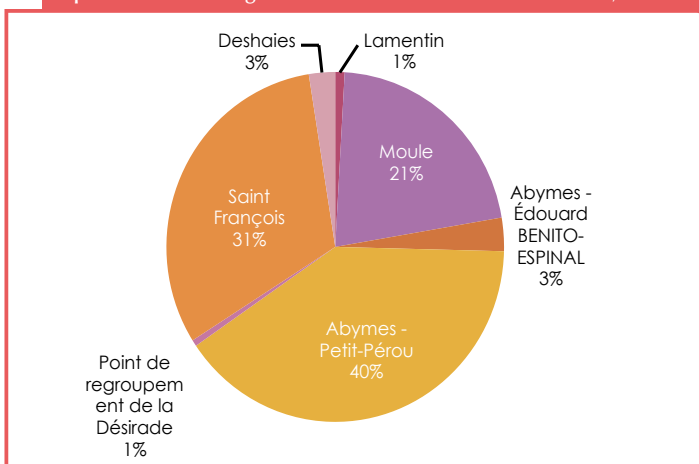
Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

*Données non communiquées en 2012 et 2013 : Commune de Capesterre Belle-Eau

Les déchets verts et les encombrants représentent à eux seuls 63 % du tonnage total des déchets collectés en déchèterie en 2013. Par ailleurs, le tonnage de déchets collectés en 2013 en déchèterie a progressé de 31 %.

Les déchèteries sont le principal lieu de collecte des D3E, avec 62 % des tonnages collecté en 2013, contre 38 % collectés en porte-à-porte par les collectivités.

8 Répartition des tonnages collectés en fonction des déchèteries, en 2013



Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

*Données non communiquées en 2012 et 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

La déchèterie de Petit-Pérou permet de collecter 40% du tonnage total de déchets reçus en déchèterie en 2013 avec une fréquentation annuelle de 55 440 passages. La moyenne nationale de visites par an est de 22 465 par déchèterie.

Tableau 8 : tonnage collecté en déchèterie

	2012	2013
Déchets dangereux	114	38
Encombrants	4 864	5 141
Batterie		15
Piles et accumulateurs	0,60	4
D3E	685	1 217
Emballages	166	36
Déblais et gravats	2 245	776
Tubes et ampoules LBC	0,50	2,5
Déchets verts	7 244	8 205
Carton		312
Tout venant	210	3 374
Feraille	715	2 142
TOTAL	16 243	21 262
Évolution interannuelle		+31%

Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

*Données non communiquées en 2012 et 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

Tableau 9 : répartition des tonnages collectés en fonction des déchèteries

	2012	2013
Lamentin**		190
Moule	4 101	4 554
Abymes - Édouard BENITO-ESPINAL	606	656
Abymes - Petit-Pérou	6 513	8 515
Point de regroupement de la Désirade	81	124
Saint-François	4 327	6 689
Deshaies	615	534
Capesterre Belle-Eau	NC	NC
TOTAL	16 243	21 262
Ratio par habitant (Kg/an)	40	52
Évolution interannuelle		+31%

Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

*Données non communiquées en 2012 et 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

**Ouverture en 2013

Tableau 10 : données de comparaison nombre de passages par an

Passages cumulés pour toutes les déchèteries par an et par territoire	
Martinique	119 566
Réunion	329 322
National	102 464 271

Source : SINOE, enquête nationale ADEME 2011

Performance du service public de collecte des déchets

En 2013, la Guadeloupe a collecté en déchèterie 52,4 kg de déchets occasionnels par habitant, ce qui demeure faible par rapport à la moyenne nationale de 195 kg/habitant. Deux facteurs d'explication peuvent être à l'origine de ce constat :

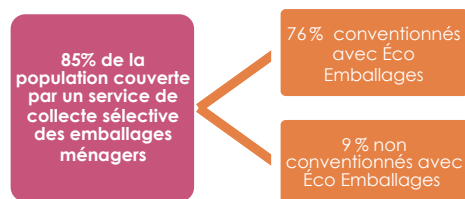
❶ La mise en place du réseau de déchèteries de la Guadeloupe prévu au PDEDMA est récente et encore très partielle, puisque 6 déchèteries sont en activité en 2013 sur les 29 prévues ;

❷ La collecte des déchets occasionnels en porte-à-porte est encore majoritaire et capte l'essentiel du gisement, avec une performance moyenne de 141 kg/hab en 2013.

■ Collecte sélective des emballages

En 2013, la collecte sélective est accessible à 85% de la population :

- soit par la mise en place de collecte en porte-à-porte (emballages hors verre, journaux, magazines) et en apport volontaire (verre, autres emballages, journaux, magazines), 4 communes sont équipées : Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, et Terre-de-Bas ;
- soit par la mise en place de bornes d'apport volontaire pour le verre et les autres emballages, journaux et magazines.



Qu'est qu'une borne d'apport volontaire ?

Les bornes d'apport volontaire sont des conteneurs permettant la collecte :

- du verre ;
- des flaconnages plastiques, des papiers et cartons, des cannettes et boîtes de conserve.

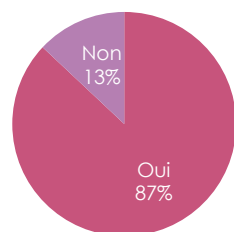
Les emballages y sont apportés par les usagers afin d'y être déposés provisoirement en attendant leur ramassage en vue de leur tri en usine, et leur recyclage.

En 2014, cet équipement est connu par 87% de la population, seuls 40% l'utilise « systématiquement ».



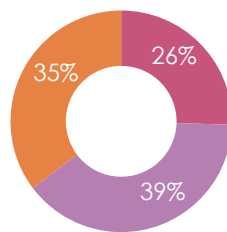
9

Avez-vous déjà entendu parler des bornes de tri ?



500 interviewés

Dans votre foyer, déposer des déchets dans une borne de tri, on :



433 interviewés

- Ne le fait pas
- Le fait systématiquement
- Le fait de temps en temps

Source : sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2014

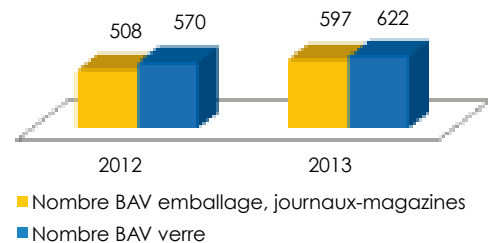
Performance du service public de collecte des déchets

Résultats annuels

En 2013, le nombre total de bornes d'apport volontaire a augmenté de +13% en passant de 1078 bornes à **1 219 bornes**. L'équipement du territoire se poursuit.

Le nombre de communes équipées augmente de 37% et passe de 19 à 26 sur les 32 communes que compte notre archipel.

10 Évolution du nombre de borne d'apport volontaire de 2012 à 2013

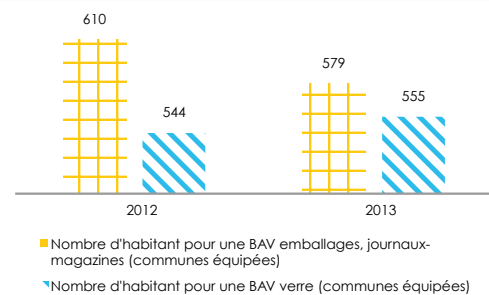


Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT,CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Desirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières et Vieux-Habitants.

Ainsi en 2013, on dénombre en moyenne dans les communes équipées de points d'apport volontaire :

- d'un conteneur à verre pour **555 habitants** ;
- d'un conteneur à papiers-cartons-plastiques et emballages métalliques pour **579 habitants**.

11 Nombre d'habitants pour une borne d'apport volontaire dans les collectivités équipées

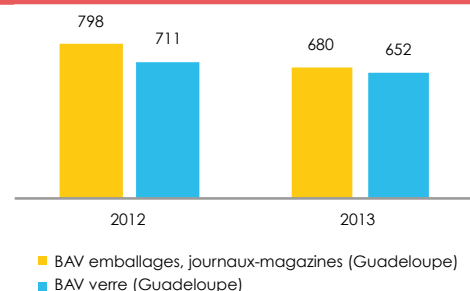


Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT,CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Desirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières et Vieux-Habitants

Si l'on considère l'ensemble de la population (Guadeloupe entière), nous disposons en moyenne en 2013 :

- d'un conteneur à verre pour **652 habitants** ;
- d'un conteneur à papier-cartons-plastiques et emballages métalliques pour **748 habitants**.

12 Nombre d'habitants pour une borne d'apport volontaire (Guadeloupe entière)



Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT,CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Desirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières et Vieux-Habitants

L'ADEME conseille la mise en place d'au moins un point d'apport volontaire pour 500 habitants (une borne verre et une borne emballages). Le nombre de conteneurs disponibles par habitant demeure donc encore insuffisant en 2013.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Que deviennent nos déchets une fois collectés ?

Une fois collectés, les déchets peuvent être de véritables ressources pour le territoire. En 2013 les déchets collectés ne finissent pas tous dans les centres de stockage de l'archipel.

Près de 27% du gisement de déchets ont alimenté l'économie locale, soit une évolution de + 27% par rapport à 2012.

Le réemploi et prévention

Le réemploi

En Guadeloupe, le réemploi d'objets se développe. La revente des objets est facilitée par l'organisation régulière de vides-greniers par les communes. Des structures de dépôts-ventes permettent également de

revendre des objets dont on souhaite se débarrasser. De plus le réseau des petites annonces via des sites internet est clairement identifié et connaît un succès évident.

En revanche, les ressourceries et les recycleries sont à ce jour moins connues de la population. En effet, seuls 39% de la population savent ce qu'est une ressourcerie-recyclerie.

Les ressourceries ou recycleries sont des établissements ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets. Ces structures travaillant précisément sur ces objets encombrants des ménages dans le but non seulement de les valoriser au maximum par réemploi, mais également de sensibiliser leur producteur à la réduction à la source.

L'association KAZABROK a mis en place en 2009 une ressourcerie/recyclerie sur le territoire de la ville des Abymes, au cœur du quartier du Raizet.

Kazabrok propose aux particuliers et aux entreprises de collecter en porte-à-porte et en apport volontaire différents objets en bon état dont ils souhaitent se débarrasser.

Parmi les 39% de Guadeloupéens qui connaissent le concept de ressourcerie-recyclerie, seuls 21% ont déjà déposé quelque chose, soit 8% de la population totale.

L'association donne alors une seconde vie aux déchets grâce à ses ateliers d'ébénisterie et de menuiserie pour les objets en bois, de réparation pour les DEEE et des ateliers artistiques qui ont pour vocation de détourner certains objets de leur vocation première.

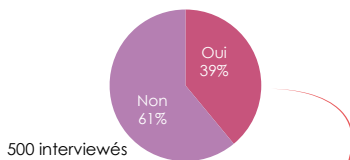
La fréquentation du site de revente est en hausse continue depuis sa mise en place et l'association projette de développer un réseau de ressourceries sur tout le territoire.

Plusieurs collectivités sont partenaires de l'association. Elle est aujourd'hui, en effet, un acteur de l'économie sociale et solidaire incontournable en Guadeloupe.

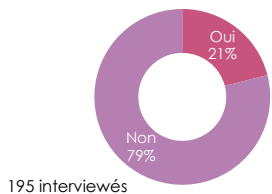


13

Savez-vous ce qu'est une ressourcerie-recyclerie ?



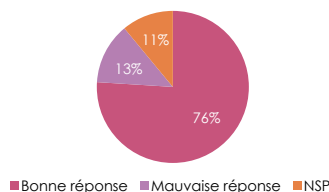
Dans votre foyer, avez-vous déjà déposé des choses chez Kazabrok ?



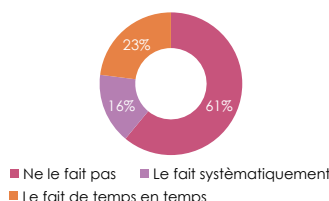
Source : sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2014

14

Si je vous parle de compostage des déchets, savez-vous de quoi il s'agit ?



Dans votre foyer, le compostage des déchets, on :



Source : sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2014 - 500 interviewés

Une réduction de la quantité de déchets enclenchée : le compostage domestique

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de fermentation aérobie (présence d'oxygène) de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, susceptible d'être utilisé, s'il est de qualité suffisante, en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols.

Lorsqu'il est réalisé par les ménages, il est appelé « compostage domestique ». Il est effectué par simple dépôt au sol ou par l'utilisation d'un composteur.

Ce procédé est bien connu de la population. En effet, 76% des Guadeloupéens interrogés définissent correctement ce procédé. Néanmoins, la part de la population qui ne pratique pas le compostage reste très importante : 61%.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Action régionale

Depuis juillet 2011, a été mis en œuvre l'opération pilote de compostage domestique en Guadeloupe, réalisée par le département en partenariat avec 14 collectivités.

Bilan des résultats de l'opération en juillet 2014 :

- 40 kg/foyer/mois de déchets compostés ;
- coût de collecte potentiellement évité par foyer et par mois : 8,5 € ;
- coût d'élimination potentiellement évité par foyer et par mois : 1,2 €.

En 2013, les collectivités engagées dans la prévention en favorisant le développement du compostage individuel ont permis de détourner de la poubelle 1 001 tonnes de déchets fermentescibles.

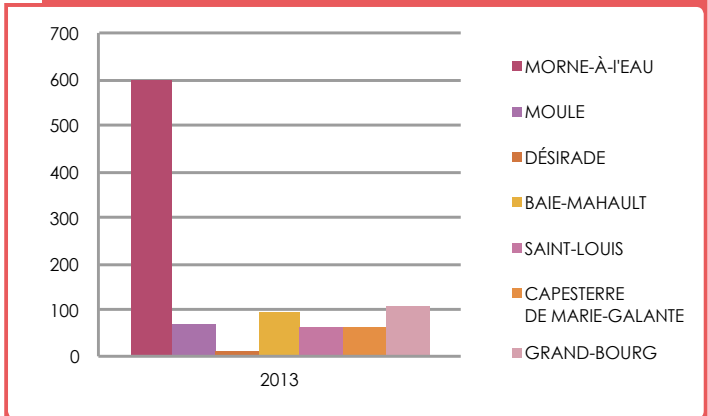
À Morne-à-L'eau, l'opération a permis de valoriser 600 tonnes de déchets fermentescibles par an, avec 297 foyers et 3 écoles équipées de composteurs.

Si chacune des 32 communes de l'archipel réussissait à atteindre ce résultat, cela permettrait d'éviter la production de 19 200 tonnes de déchets verts, soit 5,2 % de notre production annuelle de déchets.

La valorisation matière

Les déchets à recycler sont au préalable triés, conditionnés, puis recyclés dans les unités de recyclage de Guadeloupe ou hors du département. Les unités de tri du territoire ont pris en charge 26,5 % du total des

15 Tonnage de déchets évités par l'utilisation du compostage en 2013



Source : commune : Morne-à-l'Eau, Le Moule, Désirade, Baie-Mahault, CCMG

Les déchets fermentescibles représentent en Guadeloupe environ 42% de la composition des déchets ménagers.

(Source campagne de caractérisation des déchets ménagers et assimilés de la Guadeloupe, Juin 2012).

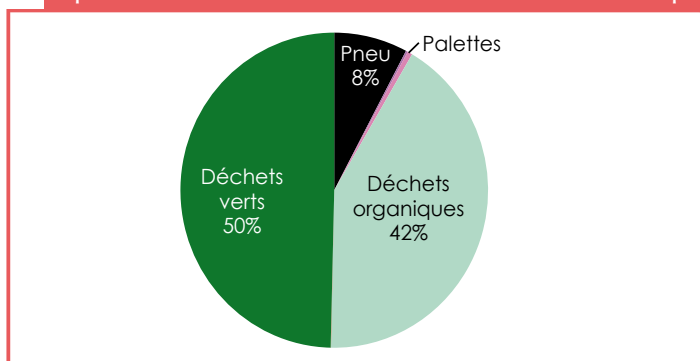
déchets collectés en 2013, soit 98 095 tonnes de déchets, soit une évolution de +20% par rapport à 2012.

Les déchets valorisés en Guadeloupe

5 principaux types de déchets sont valorisés sur le territoire, soit 43 189 tonnes en 2013 qui représentent 11,6% du total de déchets traités, soit une évolution de +38% par rapport à 2012.

Il est à noter, en 2013, la très forte progression de la valorisation des déchets organiques (+87%).

16 Répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation Guadeloupe



Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Tableau 11 : répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation Guadeloupe

	2012	2013
Pneus	3 275	3 338
PEHD	81	88
Palettes	863	223
Déchets organiques	9 677	18 092
Déchets verts	19 908	21 404
Polystyrène		14
TOTAL	33 803	43 189
% déchets entrant dans une filière de valorisation locale	9,4%	11,6%
Évolution interannuelle		+28%

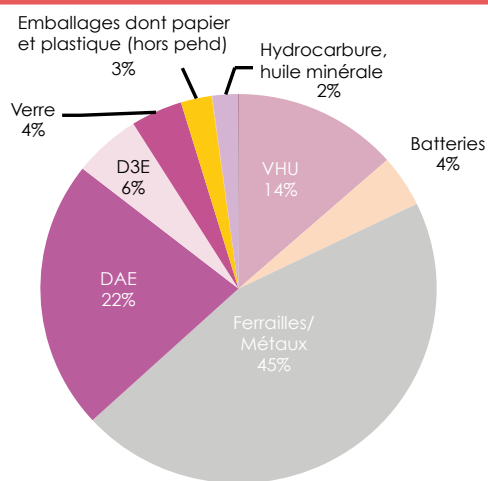
Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Les déchets valorisés hors du département

En 2013, **54 906 tonnes** de déchets ont été ainsi prétraités et conditionnés avant d'être envoyés vers des filières de valorisation hors du département, soit **14,8%** du total des déchets traités sur le territoire, soit une évolution de **+26%** par rapport à 2012.

17 Répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation hors territoire



Source : SITA, AER, Écocodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Tableau 12 : répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation hors territoire

	2012	2013
Piles	19	19
VHU	12 880	7 362
Batteries	889	2 362
Ferailles/métaux	14 724	24 790
Lampes	6	10
DAE	8 253	12 241
D3E	2 706	3 012
Verre	1 989	2 306
Emballages dont papier et plastique (hors pehd)	1 400	1 372
Médicaments	24	28
Hydrocarbure, huile minérale	1 785	1 149
Déchets dangereux	261	370
TOTAL	43 356	54 906
% déchets entrant dans une filière de valorisation hors Guadeloupe	12,55 %	14,8 %
Évolution interannuelle		+22 %

Source : SITA, AER, Écocodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Les déchets exportés hors du département

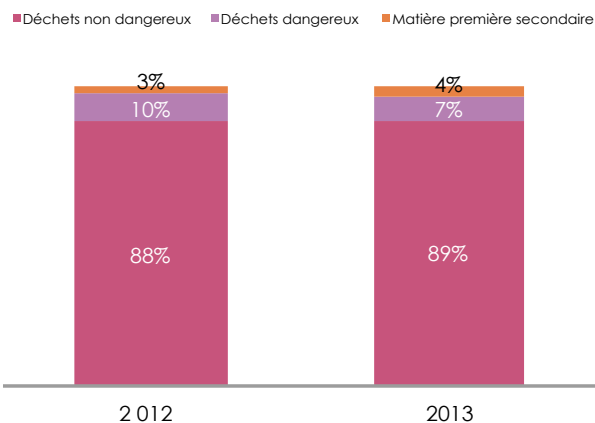
En 2013, **34 153 tonnes** de déchets ont été exportés hors du territoire, soit **9%** du total des déchets traités sur le territoire.

Tableau 13 : répartition des déchets exportés hors territoire

	2012	2013
Déchets non dangereux	38 587	30 319
Déchets dangereux	4 251	2 516
Matière première secondaire	1 168	1 317
TOTAL	44 005	34 153
% déchets exportés hors Guadeloupe	12 %	9 %
Évolution interannuelle		-22 %

Source : Guadeloupe Port Caraïbes, données non communiquées 2012 et 2013 : tonnage verre

18 Répartition des déchets exportés hors territoire



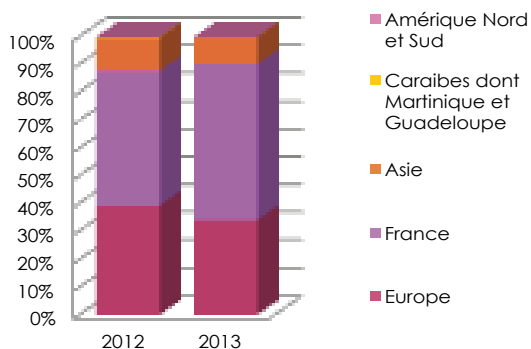
Source : SITA, AER, Écocodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Destination des déchets exportés

En 2013, 90% des déchets exportés pour traitement depuis la Guadeloupe sont destinés à l'Europe. La France reste l'exutoire privilégié de nos exportations avec 50% des tonnages exportés.

19 Destination des déchets exportés depuis la Guadeloupe



Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Tableau 14 : Destination des déchets exportés depuis la Guadeloupe

En tonne	2012	2013
Europe	17 240	11 620
France	21 316	19 129
Asie	5 259	3 396
Amérique Nord et Sud	48	11
Caraïbes dont Martinique	152	98
TOTAL	44 005	34 153
Évolution interannuelle		+22%

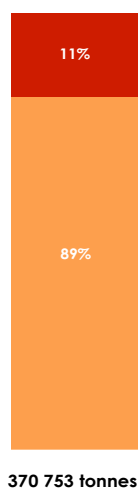
Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Synthèse de la valorisation hors territoire

20 La valorisation hors territoire

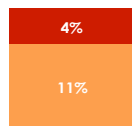
Répartition du total de déchets produits en Guadeloupe en 2013

- Déchets dangereux
- Déchets non dangereux



Répartition du total de déchets entrants dans une filière de valorisation hors territoire

- Déchets dangereux
- Déchets non dangereux



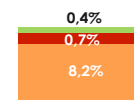
54 906 tonnes

Refus de tri : 20 753 tonnes
enfouies : 56%

Pré-traitement dans les installations de Guadeloupe

Répartition des déchets exportés hors territoire

- Matière première secondaire
- Déchets dangereux
- Déchets non dangereux



34 153 tonnes

Des filières déchets aujourd'hui structurées

La réhabilitation des décharges

La réhabilitation des anciennes décharges vise par l'usage de différentes techniques, à limiter leur impact environnemental. Il s'agit en effet :

- ❶ d'isoler le massif de déchets du milieu naturel (éviter l'infiltration d'eaux pluviales) ;
- ❷ d'éviter la fréquentation du public (clôture) sur le site ;
- ❸ de limiter les pollutions visuelles ;
- ❹ de limiter les problèmes d'instabilité du massif de déchets ;
- ❺ de limiter le risque d'incendie ;
- ❻ de récupérer et traiter les lixiviats (« jus » des décharges) et biogaz (méthane essentiellement).

La mise en décharge des déchets a longtemps été le seul mode de traitement utilisé. On recense en Guadeloupe 21 anciennes décharges de déchets ménagers et déchets d'entreprises.

Le 1^{er} janvier 2011, toutes les décharges non autorisées de la Guadeloupe fermaient leurs portes. Parmi les 21 décharges, 5 décharges sont des sites anciens, (« des décharges historiques ») potentiellement pollués, qui devront faire l'objet d'études adaptées en cas de nouvel usage des sites, 7 décharges ont été réhabilitées ou font l'objet d'une réhabilitation, 4 décharges bénéficient d'aides publiques pour être réhabilitées et 5 décharges devront être réhabilitées.

La décharge de la Désirade, unique décharge « brute » de la Guadeloupe, reste en activité jusqu'à la livraison du quai de transfert en construction.



Réhabilitation de la décharge du Moule

Tableau 15 : réhabilitation des décharges en Guadeloupe

Décharge	En cours de réhabilitation ou réhabilités en 2014	Réhabilitation programmée et ayant obtenus des aides publiques	À réhabiliter	Décharges historiques
Abymes (Gabarre)	X			
Anse-Bertrand			X	
Baillif		X		
Capesterre Belle-Eau				X
Capesterre M-G	X			
Deshaies				X
Désirade		X		
Gosier				X
Goyave				X
Grand-Bourg	X			
Morne-à-l'Eau		X		
Le Moule	X			
Petit-Canal			X	
Port-Louis	X			
Saint-François			X	
Saint-Louis			X	
Sainte-Anne			X	
Sainte-Rose		X		
Terre-de-Haut (le Chameau)	X			
Terre-de-Haut (Marigot)				X
Terre-de-Bas	X			
TOTAL	7	4	5	5

Source : DEAL, ADEME, BASIAS

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets non dangereux

Performances des filières des déchets non dangereux

Les ordures ménagères résiduelles ou OMR

Définition : déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Fonctionnement de la filière : les OMR sont collectés par les collectivités en porte-à-porte soit en régie, soit par le biais d'une entreprise privée mandatée par la collectivité. Ces déchets sont ensuite transportés jusqu'à l'une des trois installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND): la Gabarre, SITA Espérance et la Désirade.



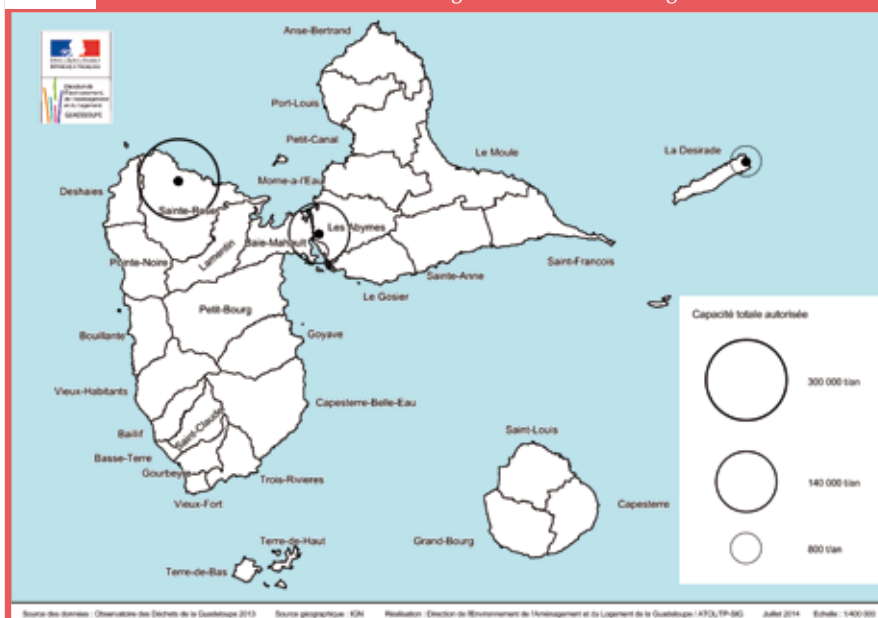
La différence constatée entre les tonnages collectés et stockés peut correspondre aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs et constitue une erreur acceptable.

Tableau 16 : exutoires des déchets ménagers résiduels de la Guadeloupe

Évolution 2012-2013: +11%	2012		2013	
	Tonnage entrant dans les installations de stockage	Tonnage d'OMR traité	Tonnage entrant dans les installations de stockage	Tonnage d'OMR traité
ISDND de la Gabarre	194 677	110 380	163 742	113 270
ISDND Sita Espérance	66 622	38 283	103 996	51 948
ISDND Désirade	280	280	280	280
TOTAL	261 579	148 943	268 018	165 498

Source : Syvade, commune de Désirade, SITA Espérance

Carte 6 Localisation des installations de stockage des déchets non dangereux



Des filières déchets aujourd'hui structurées

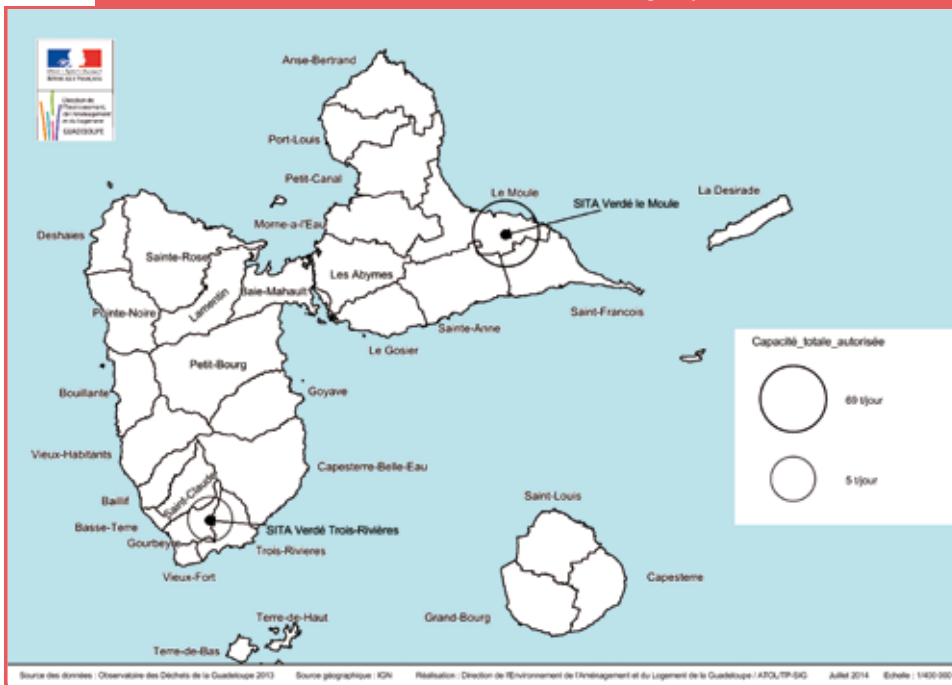
Tableau 18 : ratio de collecte des déchets verts collectés par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013
Porte-à-porte	kg/hab.	50	39	28	59
	Évolution interannuelle		-22 %	-29 %	+114 %
Porte-à-porte et déchèteries	kg/hab.	50	39	46	80
	Évolution interannuelle		-22 %	+17 %	+75 %

Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants.

Calcul ODG* données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG, 2013 > Le Moule et Petit-Canal

Carte 10 Localisations de l'unité de traitements de déchets verts et organiques



Performance de la filière

La filière connaît une forte expansion pour l'année 2013 avec une évolution de 104%. Ces forts tonnages nécessitent des installations de traitement disposant de capacités adaptées.

Déchets non dangereux

Les encombrants : une implication importante des collectivités

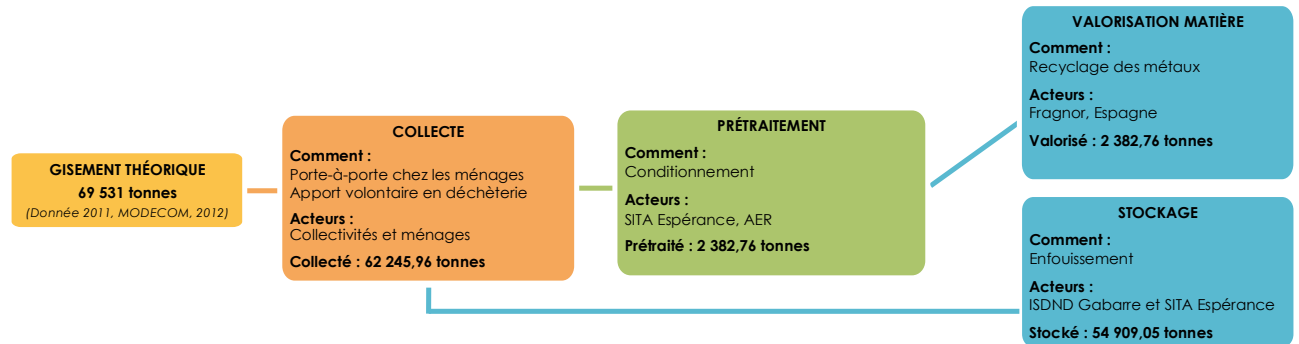
Définition : déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, nécessitent un mode de gestion particulier.

Fonctionnement de la filière : les encombrants sont collectés par les collectivités en porte-à-porte via une collecte spécifique ou en apport volontaire en déchèterie. Les encombrants non recyclables sont par la suite transportés jusqu'aux exutoires de stockage de la Gabarre et de Sainte-Rose (installation de stockage des déchets non dangereux ou ISDND). Les encombrants recyclables sont quant à eux transférés dans les filières de prétraitement où la part recyclable est récupérée, conditionnée et expédiée hors du territoire pour être valorisée. C'est notamment le cas de la ferraille.



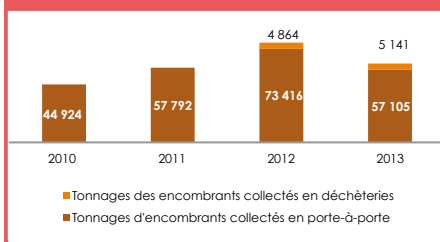
Encombrants métalliques, AER.

Des filières déchets aujourd'hui structurées



La différence constatée entre les tonnages collectés, valorisés et stockés est probablement liée aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs et constitue une erreur acceptable.

23 Évolution des tonnages d'encombrants collectés par les collectivités entre 2010 et 2013



Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants
Calcul ODG* données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG

Carte 11 Ratio de collecte des encombrants par habitant en 2013

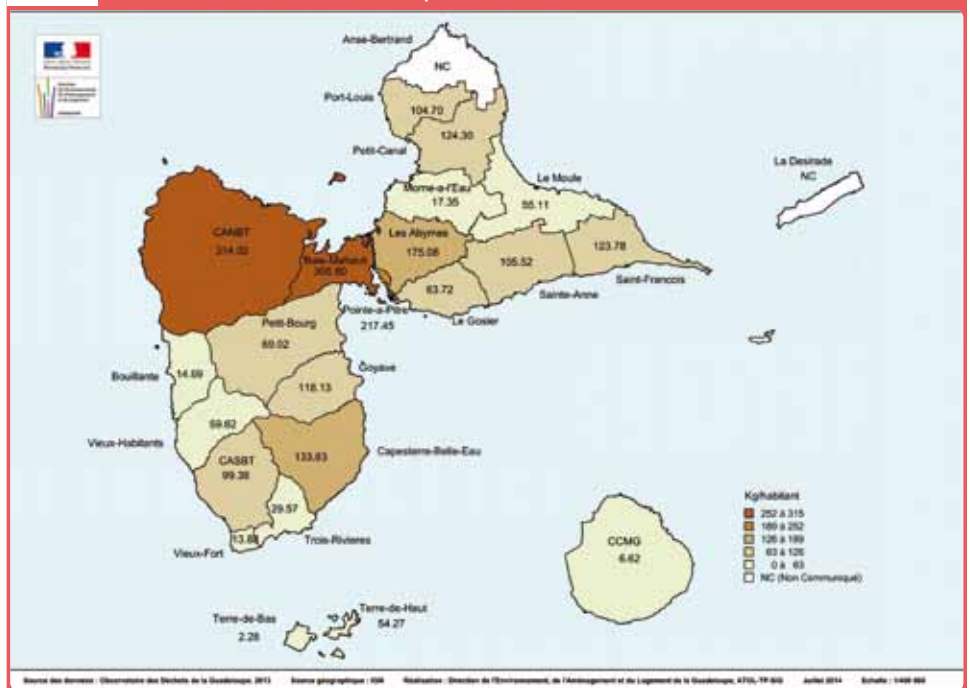


Tableau 19 : ratio de collecte des encombrants collectés par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013
Porte-à-porte	kg/hab.	111	143	181	141
	Évolution interannuelle		+29%	+27%	-22%
Porte-à-porte et déchèteries	kg/hab.	111	143	194	154
	Évolution interannuelle		+29%	+35%	-20%

Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants.
Calcul ODG* données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG, 2013 > Le Moule et Petit-Canal

Performance de la filière

Depuis 2010, la quantité d'encombrants collectée par les collectivités a augmenté de plus de 27%. On peut néanmoins noter une diminution de plus de 16 300 tonnes collectées entre 2012 et 2013.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Tableau 20 : ratio de collecte du verre ménager collecté par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013
BAV+DCT	kg/hab.	2,6	3,6	4,7	5,5
	Évolution interannuelle	-	+38%	+32%	+15%
SYVADE	kg/hab.	3,4	4,2	5,5	5,8
	Évolution interannuelle		+22%	+34%	+18%
CANBT	kg/hab.	2,6	6,7	6,8	7,7
	Évolution interannuelle	-	+158%	+1%	+6%
CASBT	kg/hab.	0	0	2,0	1,7
	Évolution interannuelle	-	-	-	-16%

Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants.

Calcul ODG* données non communiquées : 2010 > CANBT et CCMG

Performance de la filière

Depuis 2010, la quantité de verre collectée en bornes d'apport volontaire a augmenté de façon significative 109,2%. On peut souligner le fait que cette évolution a été régulière et constante.

Déchets non dangereux

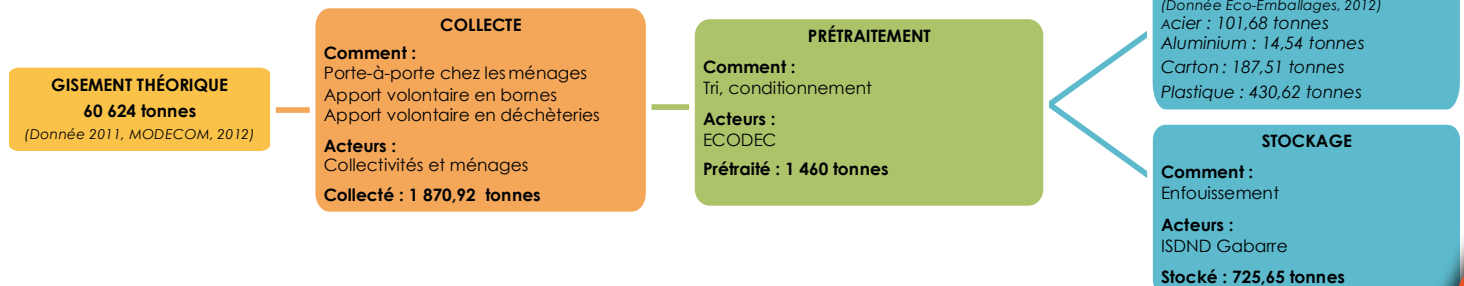


Les emballages ménagers



Définition : déchet d'emballages désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente dont le détenteur se défait après utilisation des produits qu'ils contenaient : boîtes carton, film plastique, papier, carton,... Entrent également dans cette catégorie les journaux et les magazines.

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe la collecte des emballages ménagers s'effectue par apport volontaire des ménages de leurs contenants vides en bornes d'apport volontaire ou par ramassage en porte-à-porte des poubelles jaunes. À l'heure actuelle la performance de collecte a augmenté de 33% entre 2010 et 2013. Les emballages sont par la suite acheminés dans un centre de tri qui les trie, les conditionne puis les expédie afin qu'ils soient traités et recyclés hors du territoire. L'éco-organisme qui organise la filière est Éco-Emballages.



La différence constatée entre les tonnages collectés et prétraités est probablement liée aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs.

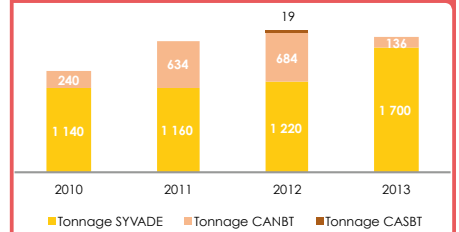
Des filières déchets aujourd'hui structurées

Tableau 21 : ratio de collecte des emballages ménagers collectés par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013
PAP+ DCT+BAV	kg/hab.	3.4	4.4	5.2	4.6
	Évolution interannuelle		+30%	+16%	-11%
SYVADE	kg/hab.	4.1	4.3	4.4	5.5
	Évolution interannuelle		+2%	+5%	+39%
CANBT	kg/hab.	5.0	13.3	14.4	2.9
	Évolution interannuelle		+165%	+8%	-80%
CASBT	kg/hab.	-	-	0,5	NC
	Évolution interannuelle		-	-	-

Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, Communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants
Calcul ODG*Données non communiquées : 2010 > CANBT et CCMG ; 2013 > CASBT

25 Évolution des tonnages d'emballages collectés par les collectivités de Guadeloupe entre 2010 et 2013



Source : Syvade, SYMCTOM, CANBT, CASBT, CCMG, communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, Le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants.

Données non communiquées : 2010 > CANBT et CCMG ; 2013 > CASBT

Performance de la filière

Tableau 22 : évolution 2012-2013 du tonnage d'emballages collectés par les Iles du Sud

La Désirade	+757 %
CCMG	+276 %
Terre-de-Haut	-77 %
Terre-de-Bas	+676 %

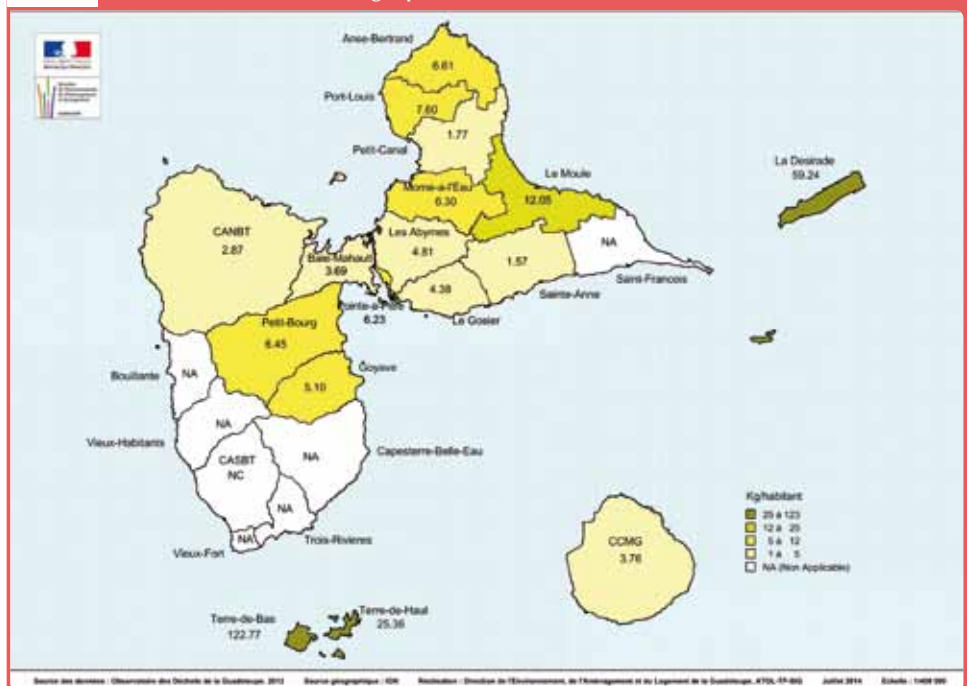
Source : Communes : Désirade, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas ; CCMG

Le nombre de collectivités équipées pour la collecte sélective en apport volontaire passe de 22 en 2012 à 26 en 2013.

Néanmoins, les tonnages affichent une diminution de 4 % par rapport aux résultats de l'année 2012. Les tonnages collectés d'emballages ménagers en Guadeloupe restent moins importants (4,5 kg/hab. en 2013) que dans l'hexagone (37,5 kg/hab./an).

Cette diminution est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire. En effet, certaines collectivités affichent des résultats supérieurs à 50% par rapport à 2012. C'est le cas de la commune du Moule, de la commune de Baie-Mahault, et du Gosier. En revanche, on observe une diminution de -80% par rapport à l'année 2012, pour la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre.

Carte 13 Ratio de collecte des emballages par habitant en 2013



Cas des Îles du Sud : la double insularité des Iles du Sud engendre des évolutions importantes des tonnages selon les années. En effet les emballages sont regroupés via des points de rassemblement ou quai de transfert avant d'être acheminés par bateau vers les installations "continentales" et peuvent par conséquent être stockés sur site avant de rejoindre le centre de tri.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets non dangereux



Les pneus usagés



Définition : les pneumatiques usagés sont composés de caoutchouc, d'acier et de textile. Ils peuvent être séparés en 2 catégories :

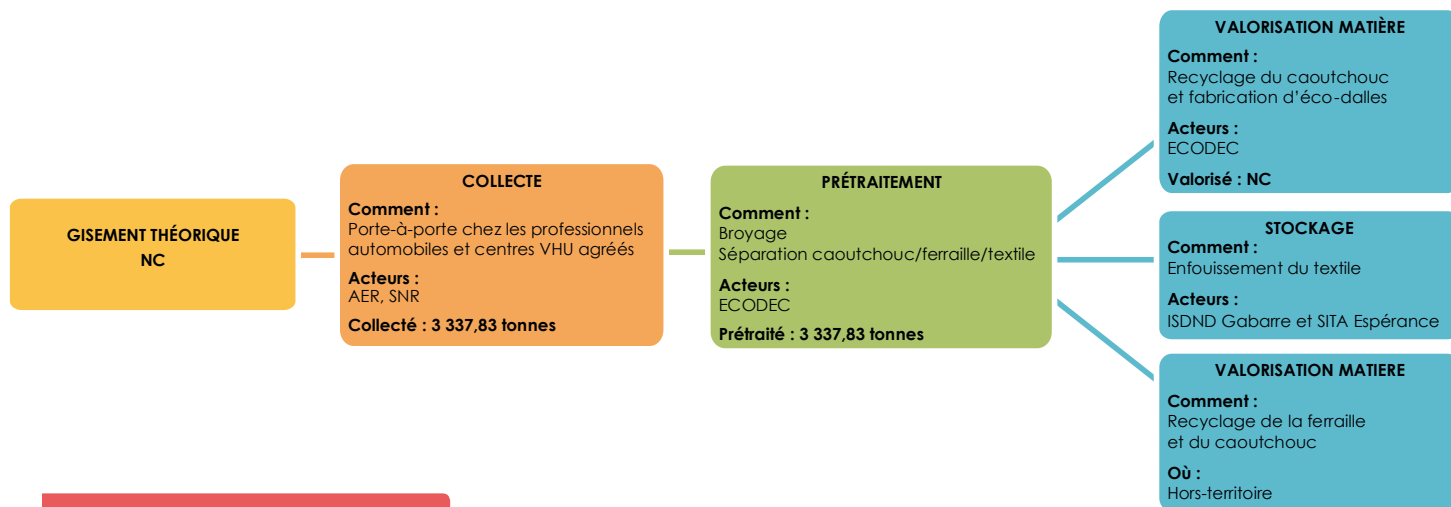
- les pneumatiques usagés récupérables (PUR) pouvant faire l'objet d'une revente d'occasion directe ou d'une revente d'occasion après remise en état du pneu (technique de rechapage);
- les pneumatiques usagés non récupérables (PUNR) qui après collecte sont orientés vers une filière spécifique de traitement.

Les pneus abandonnés sont des gîtes potentiels pour les larves de moustiques ce qui représente un véritable enjeu sanitaire pour la Guadeloupe (chikungunya, dengue).

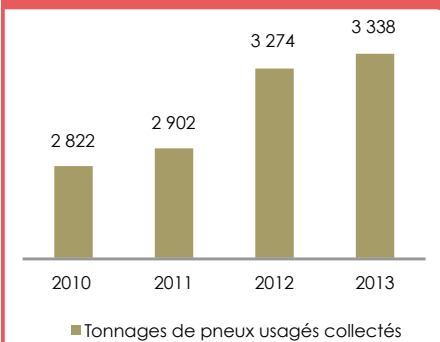
Fonctionnement de la filière : les professionnels de l'automobile sont tenus de reprendre gratuitement les pneumatiques usagés dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'ils ont eux-mêmes vendus l'année précédente. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de collecte par apport volontaire des pneumatiques usagés en déchèterie. Les pneus étant constitués de trois types de matériaux (caoutchouc, ferraille, textile), leur traitement consiste à les séparer et à broyer le caoutchouc pour en faire de la poudrette. Localement, ECODEC récupère la poudrette de caoutchouc et la recycle en partie sous forme d'éco-dalles. La ferraille quant à elle est recyclée en métropole et le textile est stocké à l'ISDND de la Gabarre. L'éco-organisme local qui organise la filière est l'association TDA (traitement des déchets automobiles).



Pneus usagés, AER.



26 Évolution des tonnages de pneus usagés collectés chez les professionnels entre 2010 et 2013



Source : TDA

Tableau 23 : ratio de collecte des pneus collectés par les professionnels en kilogramme par habitant

	2010	2011	2012	2013
Kg/hab.	7	7	8	8
Évolution interannuelle		3%	13%	2%

Source : TDA

Performance de la filière

La filière évolue favorablement. Le tonnage collecté est en progression constante depuis 2010 (+18%).

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets non dangereux

Les déchets d'activités économiques (DAE)

Définition : on appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Ce sont des déchets non dangereux issus des entreprises :

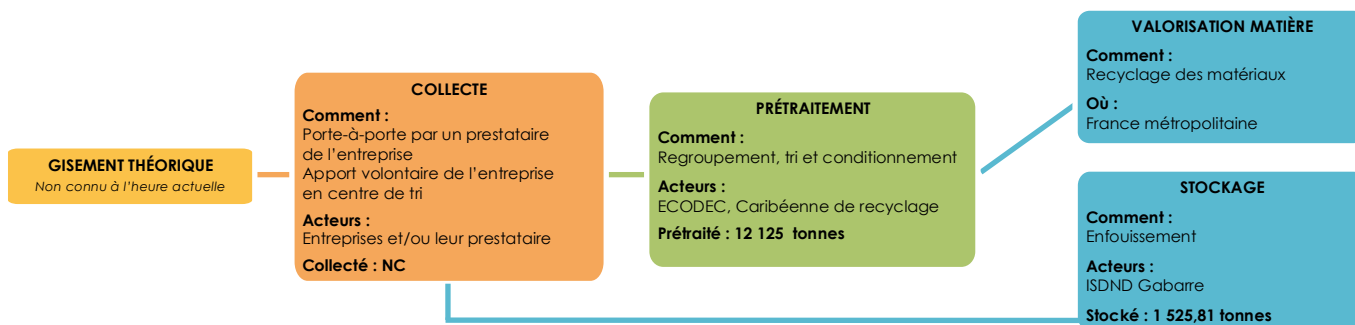
- entreprises industrielles et du BTP;
- artisans et commerçants;
- services publics (écoles, administrations...);
- professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins...);
- services tertiaires;
- particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports...).

Le terme DAE est désormais préféré à DIB (déchets industriels banals) utilisé afin de tenir compte de la diversité d'activités produisant ces déchets.

Les déchets assimilés sont des DAE que l'on peut considérer au titre de la circulaire du 28 avril 1998, comme « les déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, qui sont présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers. »



Fonctionnement de la filière : l'essentiel des DAE sont collectés séparément par des opérateurs privés. Une fraction des DAE est collectée par le service public. C'est la part dite « assimilée » des DMA (déchets ménagers et assimilés) car ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers. Une fois collectés, les DAE sont regroupés, triés et conditionnés avant d'être expédiés dans des filières de recyclage en France métropolitaine. La part non valorisable est stockée en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux).



Carte 14 Localisation des centres de tri et centre déchets



Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets non dangereux



Les médicaments non utilisés (MNU)



Définition : les médicaments non utilisés (MNU), périmés ou non, sont des produits qui peuvent être potentiellement dangereux pour l'environnement s'ils sont jetés dans le réseau d'eaux usées, dans la nature ou lors des émissions de certains modes de traitement. Ils peuvent également présenter un risque pour la santé humaine en cas de mésusage (confusion, utilisation de médicaments périmés).

Fonctionnement de la filière : un système spécifique de collecte en pharmacie a été mis en place. Ainsi, toutes les pharmacies françaises ont l'obligation de collecter gratuitement les médicaments non utilisés rapportés par les particuliers. Les médicaments doivent être rapportés avec leur emballage. Si les emballages sont vides de tout médicament, ils doivent être mis dans le tri sélectif organisé par les collectivités. D'autre part, une fois collectés, ils sont détruits par incinération dans une unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM). Leur redistribution humanitaire n'est plus autorisée à compter du 1^{er} janvier 2009. Depuis cette date, la totalité du gisement de MNU est détruite par incinération avec valorisation énergétique.

Cette filière ne prend en charge que les médicaments à usage humain des particuliers. Ainsi, elle ne prend pas en charge les produits vétérinaires, par exemple.

L'éco-organisme en charge de cette filière est Cyclamed.



Médicaments non utilisés

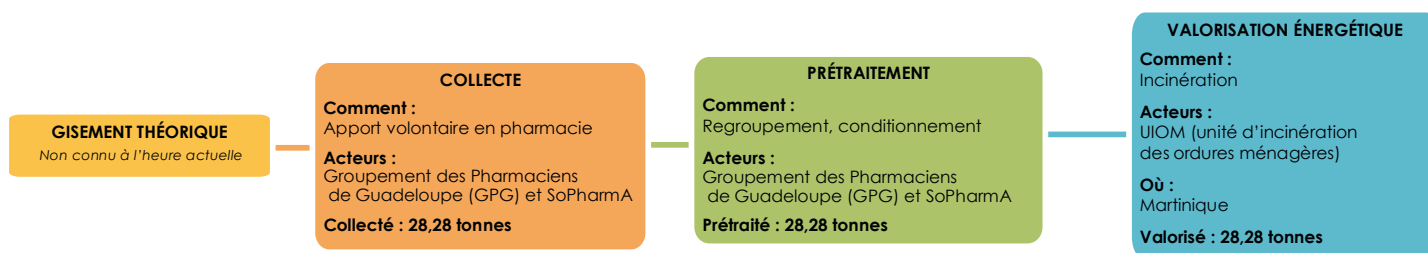
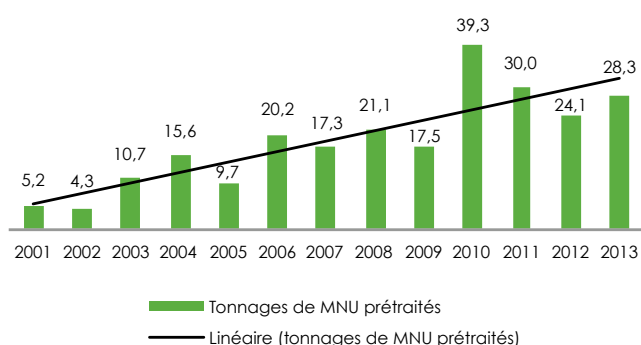


Tableau 24 : ratio de collecte des MNU prétraités en gramme par habitant

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
g/hab.	13	11	27	39	21	50	43	53	43	97	74	50	70
Évolution interannuelle		-17%	145%	45%	-46%	136%	-15%	22%	-17%	124%	-24%	-20%	17%

Source : Cyclamed

27 Évolution des tonnages de MNU prétraités par les professionnels en Guadeloupe pour 2008 et entre 2012 et 2013



Source : Cyclamed

Performance de la filière

La série de données affiche une progression constante de la collecte des médicaments non utilisés depuis 2001. Néanmoins, les résultats affectés en Guadeloupe en 2013 (70g/hab/an) sont très en deçà des résultats nationaux (397g/habitant).

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets non dangereux

Les déchets inertes



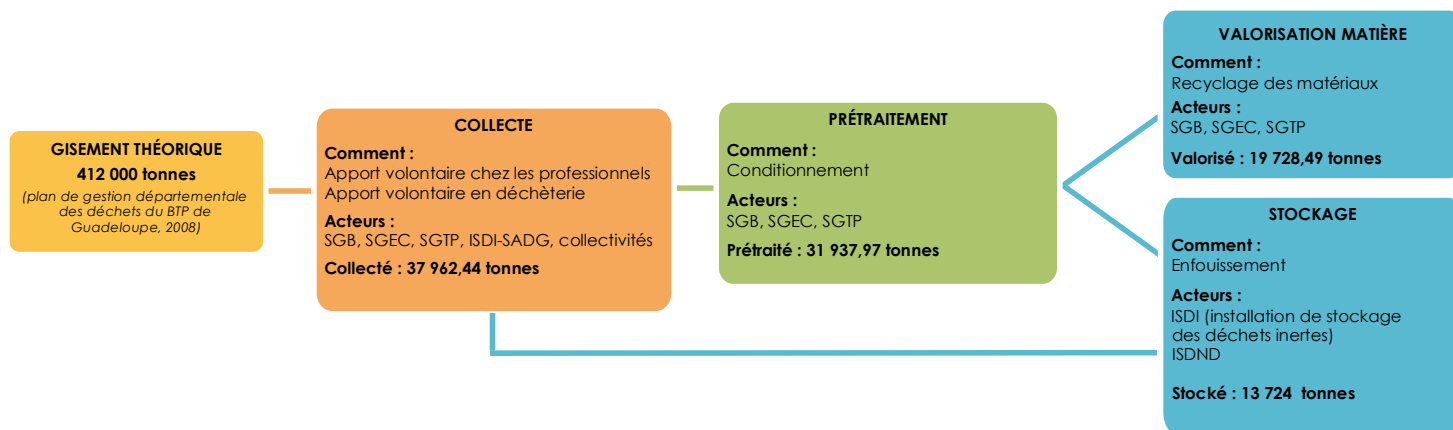
Définition : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999 - JOCE du 16 juillet 1999).

Exemples de déchets inertes : pierre, béton, ciment, parpaing, terre cuite, terre, cailloux, faïence, porcelaine, mélanges de ces différents déchets (appelés aussi gravats).



Fonctionnement de la filière : très récente en Guadeloupe, la filière de valorisation et de stockage de déchets inertes permet aujourd'hui, de recycler les déchets de bâtiments déconstruits ou encore des déchets des travaux publics. À titre d'exemple, le béton concassé peut être valorisé sous forme de granulats, ou encore les enrobés recyclés en enrobés. Par ailleurs, une grande partie des déchets inertes est simplement réutilisée directement sur site ou sur une autre opération. Ces déchets peuvent alors être traités (concassage, criblage, ...) en vue d'une réutilisation dans les travaux routiers (assise de chaussée, terrassements, remblais, couche de forme...).

Cette filière, déchets inertes, connaît un développement dynamique avec aujourd'hui 4 acteurs recyclant et/ou stockant les déchets inertes.

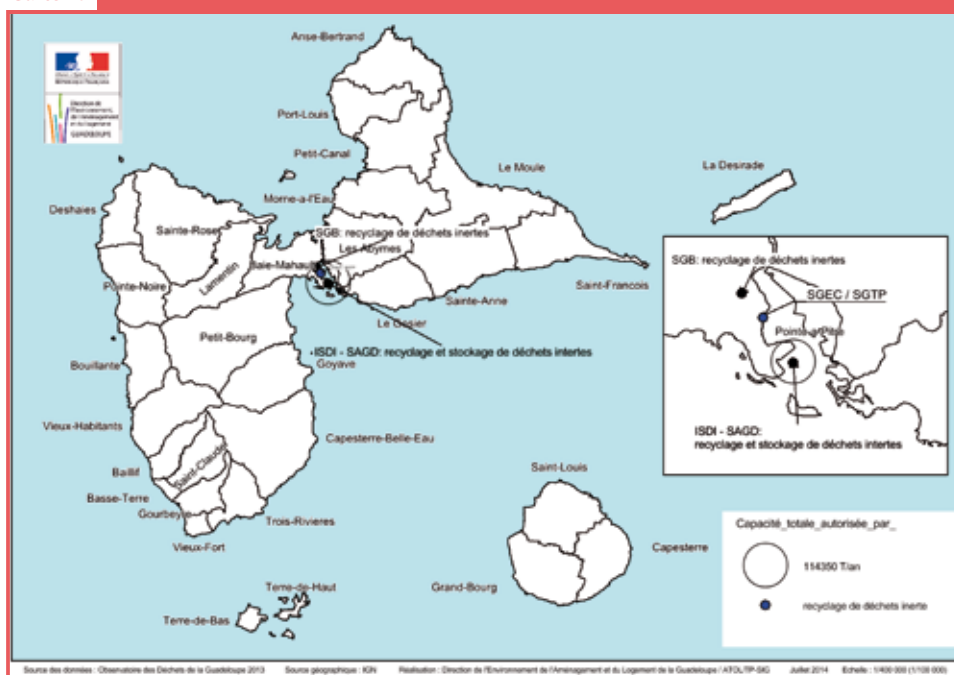


La différence constatée entre les tonnages collectés et les tonnages traités correspond aux déchets inertes stockés dans les installations. Nous estimons ce stock à environ 1450 tonnes.

Performance de la filière

Les marges de progression s'agissant de cette filière sont très importantes, puisque seuls 7,3% du gisement théorique sont aujourd'hui recyclés. Par ailleurs, la directive cadre adoptée en 2008 fixe des objectifs ambitieux puisque 70% en poids de ces déchets doivent être valorisés à l'horizon 2020. Pour ces déchets, leur incorporation dans des matériaux plus nobles (béton par exemple) est une voie d'avenir prometteuse.

Carte 15 Centre de traitement des déchets inertes



Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets dangereux



Les véhicules hors d'usages (VHU)



Définition : les véhicules hors d'usage (VHU) sont les véhicules à moteur, notamment les automobiles, en fin de vie, qui sont destinés à l'abandon. Les VHU génèrent diverses sortes de déchets (métaux ferreux et non-ferreux, vitrage, plastique, mousse, pneumatique, huile). Selon leur nature ou leur toxicité, ils doivent suivre des filières de recyclage, de traitement ou d'élimination différentes afin d'être valorisés au maximum.

Fonctionnement de la filière : les VHU ne peuvent être remis par leurs détenteurs qu'à des centres VHU agréés. Ces centres agréés ne peuvent en aucun cas facturer de frais au détenteur du VHU à moins que le véhicule soit dépourvu de ses composants essentiels (groupe motopropulseur, pot catalytique, carrosserie, par exemple). Le centre VHU procède à une dépollution du véhicule hors d'usage afin d'éliminer les huiles usagées, la batterie, le liquide de refroidissement, etc. Une fois dépolluée, la carcasse est découpée, compactée et expédiée pour être traitée et valorisée dans l'hexagone. Par ailleurs, la réglementation prévoit qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2015, pour l'ensemble des véhicules hors d'usage, les filières doivent atteindre les objectifs de valorisation suivants : le taux de réemploi et de valorisation, calculé sur une base annuelle, doit atteindre un minimum de 95 % de la masse totale des véhicules traités. Dans le même délai, le taux de réemploi et de recyclage, calculé sur une base annuelle, doit atteindre un minimum de 85 % de la masse totale des véhicules traités. En outre s'agissant de la Guadeloupe, les VHU abandonnés sur le bord des routes sont régulièrement collectés par mesure d'hygiène. En effet, le conseil régional, mais également l'association TDA, financent la collecte de VHU sur l'ensemble du territoire.



Véhicule hors d'usage (VHU) abandonné à proximité d'une habitation

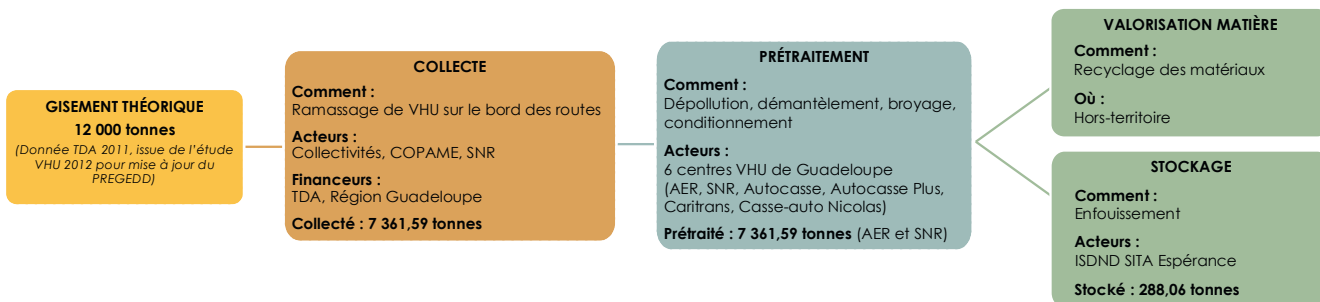
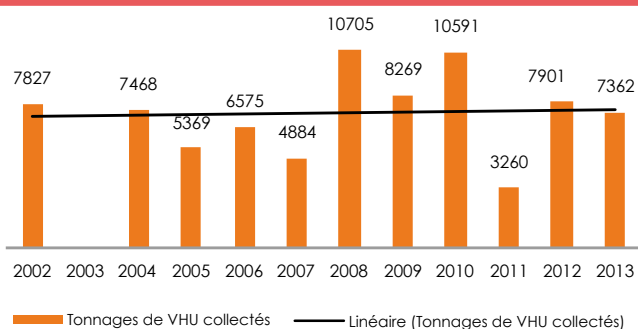


Tableau 25 : ratio de collecte des VHU collectés en Guadeloupe en kilogramme par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Kg/hab.	20	NC	18,8	12	16,5	12,2	26,7	20,6	26,3	8	19,5	18
Évolution interannuelle	-	-	-	-37%	+38%	-26%	+119%	-23%	+28%	-69%	+142%	-7%

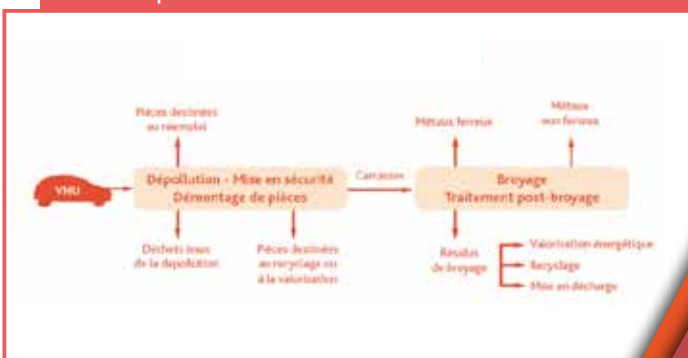
Source : Région Guadeloupe et TDA - Données non communiquées : 2003

28 Évolution des tonnages de VHU collectés par les collectivités et les professionnels en Guadeloupe entre 2002 et 2013



Source : Région Guadeloupe et TDA

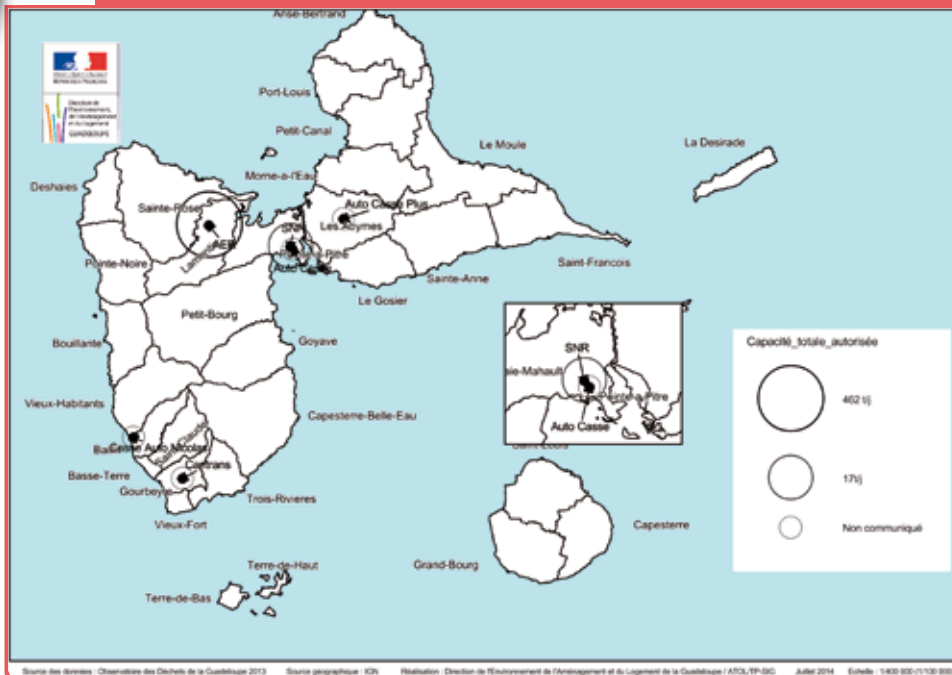
29 Schéma simplifié du traitement d'un VHU



Source : Monographie VHU, collection repères, ADEME

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Carte 16 Centres VHU de Guadeloupe selon leur capacité de traitement réglementaire



Performance de la filière

En matière de collecte, il est à noter que les performances sont assez contrastées d'une année sur l'autre depuis 2002. Toutefois, les performances de la collecte sont relativement stable depuis 2002. En 2013, moins de 62 % des VHU produits ont été collectés. Le stock de VHU a donc tendance à se reconstituer. Les taux de valorisation en aval de la Guadeloupe, n'ont pas été fournis à ce jour.

Déchets dangereux



Les huiles usagées



Définition : les huiles minérales ou synthétiques sont issues de la distillation du pétrole et sont utilisées comme lubrifiants automobiles ou industriels. On y distingue deux types d'huiles minérales :

- les huiles noires provenant des huiles de moteur, par exemple;
- les huiles claires provenant des systèmes hydrauliques, par exemple.



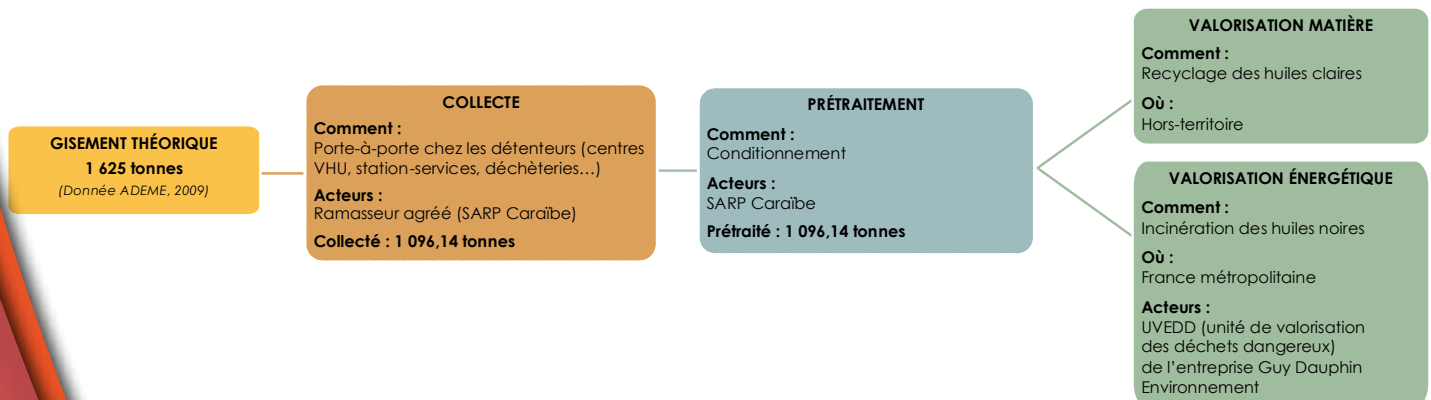
Fonctionnement de la filière : les huiles minérales ou synthétiques usagées sont notamment produites dans des secteurs d'activités tels que :

- les garages, les centres d'entretien, les stations de vidanges...;
- les entreprises traitant des déchets contenant des huiles usagées.

Elles sont collectées par un « ramasseur agréé » en porte-à-porte dans le type d'entreprises post-citées mais également en apport volontaire dans les déchèteries, les marinas et les ports de pêche.

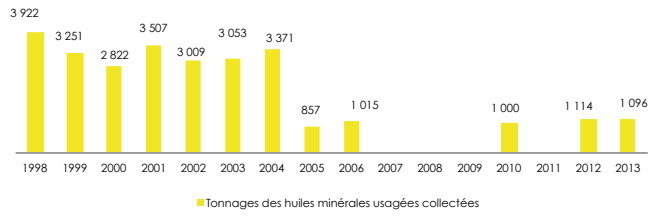
Il est à noter que la collecte est gratuite pour le détenteur du déchet. Ces huiles sont ensuite mises en conteneurs spécifiques puis expédiées en France métropolitaine pour être utilisées comme combustible et permettre ainsi une valorisation énergétique de ce déchet.

Il n'existe pas à ce jour d'éco-organisme dédié à ce type de déchet. Le fonctionnement de cette filière repose donc sur le ramasseur agréé et le financement en est assuré par l'ADEME (collecte et traitement).



Des filières déchets aujourd'hui structurées

30 Évolution des tonnages de HU collectées par SARP Caraïbe en Guadeloupe entre 1998 et 2013



Source : ADEME

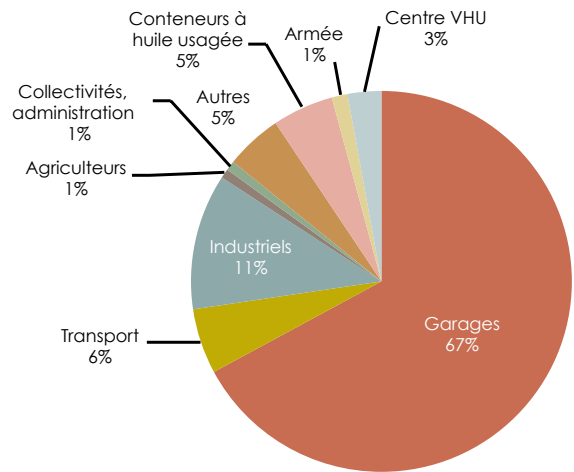


Il est à noter qu'à partir de 2005, les huiles usagées des navires de type cargo n'ont plus été prises en charge par la filière huile usagée en Guadeloupe. Cela explique la baisse spectaculaire constatée entre 2004 et 2005.

Performance de la filière

La filière huiles usagées affiche en Guadeloupe une performance assez modeste (près de 70% de taux de collecte par rapport au gisement théorique), malgré une présence déjà ancienne.

31 Répartition des HU par détenteurs en 2013



Source : ADEME

Les marges de progrès sont réelles. Pour la France hexagonale, le taux de collecte des huiles usagées était en 2012, de 99% (source ADEME).

Tableau 26 : ratio de collecte des HU collectés par SARP Caraïbe en Guadeloupe en kilogrammes par habitant

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Kg/hab.	10,3	8,5	7,3	9	7,7	7,7	8,5	2	2,5	NC	NC	NC	2,5	NC	2,8	2,7
Évolution interannuelle		-18%	-14%	+23%	-15%	+1%	+10%	-78%	+34%	-	-	-	-	-	-	-2%

Source : ADEME - Données non communiquées : 2007, 2008, 2009

Déchets dangereux



Les batteries usagées

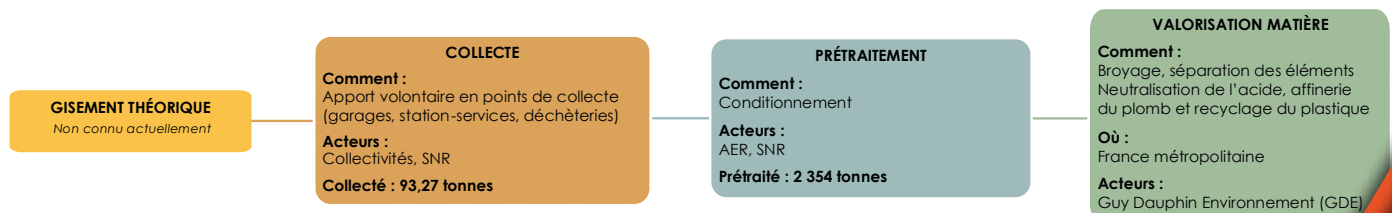


Définition : accumulateurs au plomb utilisés dans le système de démarrage des moteurs. Elles contiennent des éléments tels que l'acide et le plomb qui sont particulièrement nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces déchets se retrouvent principalement chez les garagistes et tous autres professionnels de l'automobile. Ces batteries sont à différencier des accumulateurs diverses que l'on retrouve dans les téléphones et ordinateurs portables... (cf. fiche piles et accumulateurs usagés).

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe, les importateurs de batteries adhèrent pour la plupart à l'association TDA (traitement des déchets automobiles) qui joue le rôle d'organisme de gestion de la filière (éco-organisme local). TDA a mis en place, chez les garagistes et les stations-services, des points de collecte des batteries usagées sur tout le territoire guadeloupéen. Elles sont également collectées en déchèteries.

Ces batteries quittent le territoire pour la métropole où seront extraits le plastique, l'acide, le plomb et métaux non ferreux. Le plastique est recyclé, l'acide est neutralisé, le plomb quant à lui est fondu, purifié et sera utilisé dans la fabrication de batteries neuves.

L'éco-organisme en charge de cette filière est TDA.



Des filières déchets aujourd'hui structurées

32 Évolution des tonnages de batteries usagées collectées en entreprises en Guadeloupe entre 2007 et 2013



Source : TDA, AER

Tableau 27 : ratio de collecte des batteries usagées collectées par la SARP Caraïbe en Guadeloupe en kilogramme par habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Kg/hab.	1,9	2,3	2,2	2,3	1,7	0,6	0,2
Évolution interannuelle	-	+21%	-5%	+2%	-27%	-65%	-67%

Source : TDA, AER

Performance de la filière

Le cours du plomb ayant augmenté, de manière très conséquente ces dernières années, on constate une diminution des tonnages de batteries usagées en déchèteries et points de collectes au profit d'apport direct dans les unités autorisées.

Déchets dangereux



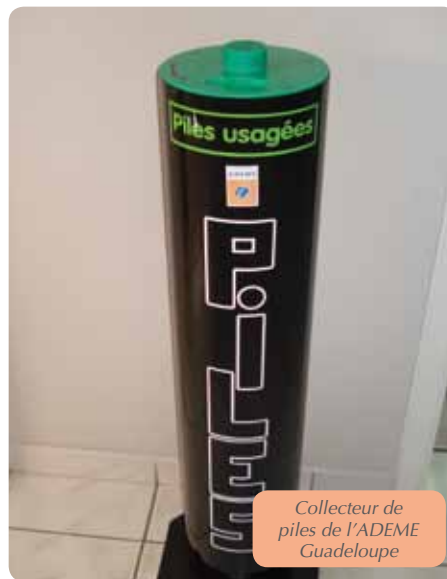
Les piles & accumulateurs



Définition : les piles et accumulateurs sont des générateurs électrochimiques utilisés comme source d'énergie principale ou secondaire dans de nombreux équipements électriques ou électroniques (EEE) ou dans des véhicules. Ils peuvent être composés d'un ou plusieurs éléments connectés entre eux.

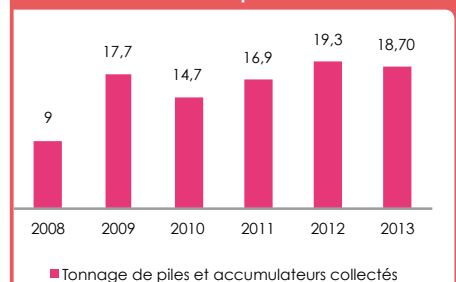
Fonctionnement de la filière : les piles et accumulateurs sont collectés par les collectivités en déchèterie et par les distributeurs via des bornes. Ils sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri déchets dangereux en vue d'un conditionnement et envoi dans une filière de valorisation hors-territoire.

Éco-organisme : Corepile

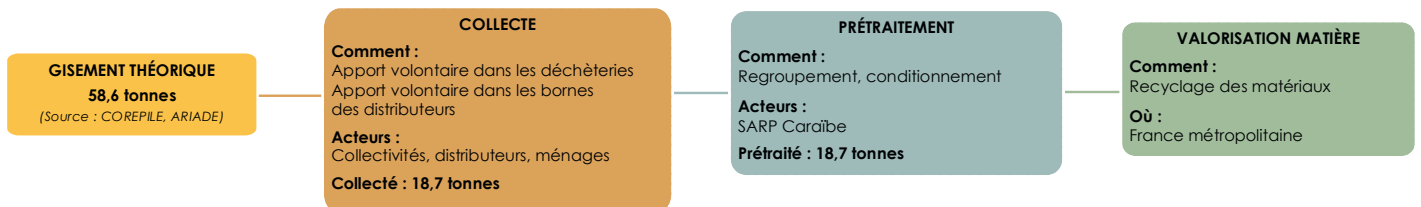


Collecteur de piles de l'ADEME Guadeloupe

33 Évolution des tonnages de piles et accumulateurs collectés par les collectivités et distributeurs en Guadeloupe entre 2008 et 2013



Source : Corepile, Ariade



Performance de la filière

La filière piles affiche des résultats relativement stables depuis plusieurs années assurant la collecte de 31% du gisement. L'objectif national est de valoriser 25% des piles et accumulateurs mis sur le marché en 2012 et 45% en 2016 (articles R-543-124 à R-543-136 du Code de l'environnement).

Tableau 28 : ratio de collecte des piles et accumulateurs collectés par les collectivités et distributeurs en Guadeloupe en gramme par habitant

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
g/hab.	22	44	36	42	48	46
Évolution interannuelle	-	+97%	-17%	+15%	+14%	-3%

Source : Corepile, Ariade

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets dangereux



Les déchets d'équipement électrique & électronique (D3E)



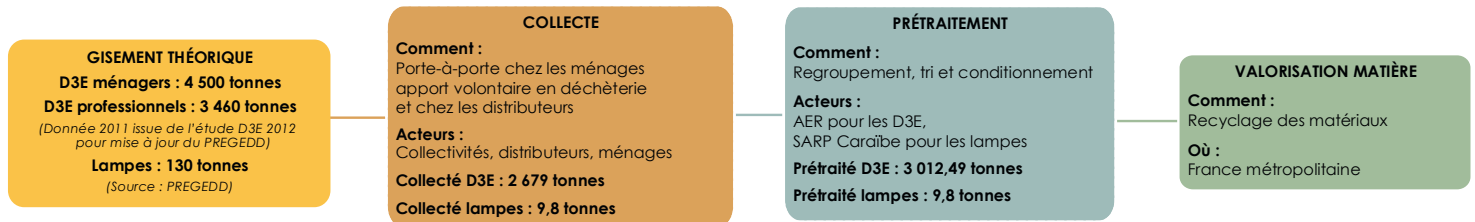
Définition : déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (électroménagers, matériels audiovisuels, informatiques, bureautiques et de télécommunication, lampes).

Fonctionnement de la filière : les D3E ménagers sont collectés par les collectivités soit en porte-à-porte via une collecte spécifique (encombrant), soit en apport volontaire dans les déchèteries et chez les distributeurs selon le principe du 1 pour 1 ou du 1 pour 0 pour les petits appareils ménagers. Ils sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri et de conditionnement en vue d'un prétraitement et envoi dans une filière de valorisation hors-territoire.

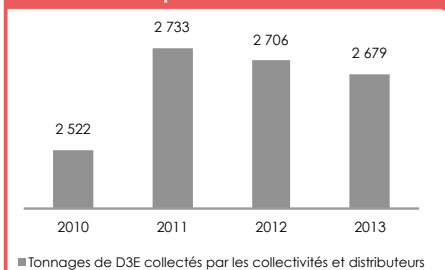
Les D3E des professionnels doivent être directement déposés en centre de tri et de conditionnement. Les lampes sont acheminées vers l'unique centre de traitement des déchets dangereux de l'île qui assurera son conditionnement et son exportation vers une filière de valorisation hors du territoire.



D3E, AER

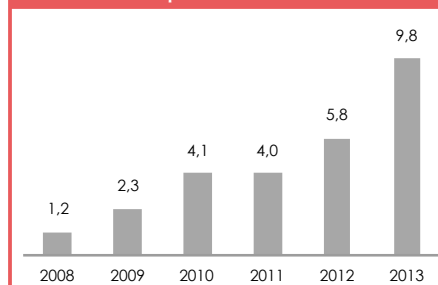


34 Évolution des tonnages de D3E collectés par les collectivités et les distributeurs en Guadeloupe entre 2010 et 2013



Source : OCAD3E, Ariade

35 Évolution des tonnages de lampes collectés par les collectivités et les distributeurs en Guadeloupe entre 2010 et 2013



Source : RECYLUM, Ariade

Tableau 29 : Évolution des tonnages de D3E ménagers collectés

	2010	2011	2012	2013
Distributeurs	NC	NC	NC	1354
Collectivités	NC	NC	NC	2175
TOTAL	2 522	2 733	2 706	2 679
Évolution interannuelle		+8%	-1%	-1%

Source : OCAD3E, ARIADE, données non communiquées tonnages distributeurs 2010 à 2012 et tonnage collectivités 2010 à 2012

Tableau 30 : ratio de collecte des lampes par les collectivités et les distributeurs en gramme par habitant

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
g/hab.	3	6	10	10	14	24
Évolution interannuelle		+98%	+75%	-1%	+45%	+68%

Source : RECYLUM, ARIADE, données non communiquées tonnages distributeurs 2010 à 2012 et tonnage collectivités 2010 à 2012

Performance de la filière

La filière DEEE constitue un exemple de mise en place opérationnelle réussie d'une filière déchets. Les collectivités locales mais également les distributeurs de D3E sont impliqués et ont contribué à la création d'une filière industrielle locale, unique dans la Caraïbe.

Toutefois les performances de collecte ont tendance à stagner depuis 2011.

Les tonnages collectés représentent 37,5% du gisement.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Déchets dangereux

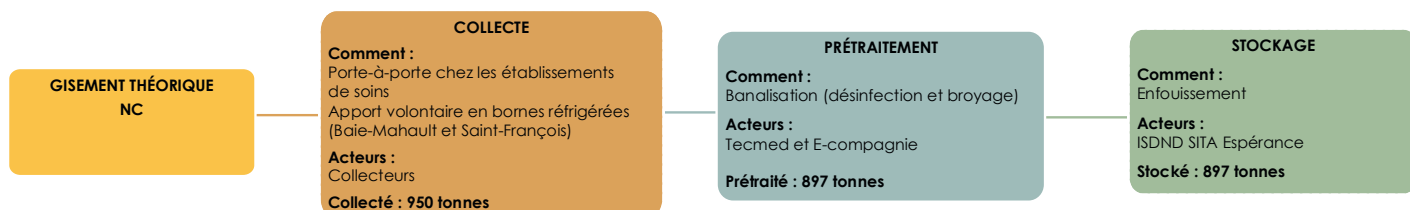


Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Définition : déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Les déchets d'activités de soins relèvent de deux gisements principaux :

- les établissements de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...);
- les diffus (professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers...).

Fonctionnement de la filière : les DASRI, au sein des établissements de soins sont regroupés dans des bacs en plastiques qui sont scellés de façon définitive une fois pleins. Ils sont également collectés en points d'apport volontaire réfrigérés dans certaines collectivités (Baie-Mahault et St-François). Par la suite, ils sont collectés et subissent un traitement de banalisation (désinfection et broyage). Ils sont alors considérés comme des déchets non dangereux et traités comme des déchets ménagers et assimilés (DMA) ce qui permet réglementairement de les enfouir dans une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), au même titre que des ordures ménagères résiduelles (OMR).

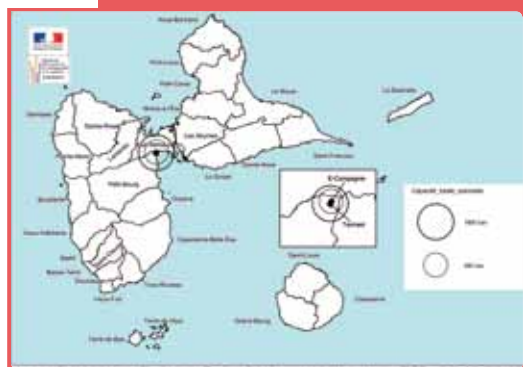


La différence constatée entre le tonnage collecté et le tonnage traité est due à la technique de traitement employée qui assèche le déchet.

Performance de la filière

L'ensemble des DASRI des établissements de santé font l'objet d'une collecte et d'une banalisation. Il en va de même pour les principaux professionnels de santé.

Carte 16 Localisation installations de traitement DASRI



Les filières à venir



Les DASRI-PAT sont les **déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement** dans le cadre d'un traitement médical ou d'une surveillance mise en œuvre en dehors d'une structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé. L'éco-organisme en charge de cette filière est DASTRI. Cette filière est opérationnelle depuis 2014 avec 77 points de collecte en pharmacie répartis sur l'ensemble du territoire. Le gisement estimé pour cette filière est de **4,9 tonnes par an**.



Les déchets diffus spécifiques (DDS) représentent l'ensemble des **déchets chimiques produits par les ménages** qui sont susceptibles de présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (acides, soude, ammoniac, comburants, biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers...). Cette filière, par le biais de l'éco-organisme Eco-DDS, est en cours de mise en place sur le territoire guadeloupéen et devrait être opérationnelle dans le courant de l'année 2015. Le gisement estimé pour cette filière est de **1 336 tonnes par an**.



Les déchets d'éléments d'ameublement représentent l'ensemble des **déchets mobiliers des ménages et des professionnels** (meubles d'aménagement de toute la maison, sièges, literie...). Cette filière, par le biais des éco-organismes éco-mobilier pour les ménages et valdélia pour les professionnels, est en cours de mise en place sur le territoire guadeloupéen et devrait être opérationnelle dans le courant de l'année 2015. Le gisement estimé pour cette filière est de **14 976 tonnes par an**.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Les déchets d'origine agricole : les produits phytosanitaires

Définition : les déchets issus des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture sont de plusieurs types :

Les déchets dangereux :

- PPNU (produits phytosanitaires non utilisés) : sont des produits périmés, interdits (ex : arsénite de soude) ou invendus, altérés, non identifiables (étiquetage endommagé) ;
- EVPP (emballages vides de produits phytopharmaceutiques) : les emballages qui, après avoir été vidés, contiennent toujours un reliquat de matières actives et ne peuvent être considérés comme des déchets banals. Il s'agit principalement d'emballages plastiques rigides mais aussi de bouteilles de verre, de sacs en papier, de cartons ou de fûts métalliques ;

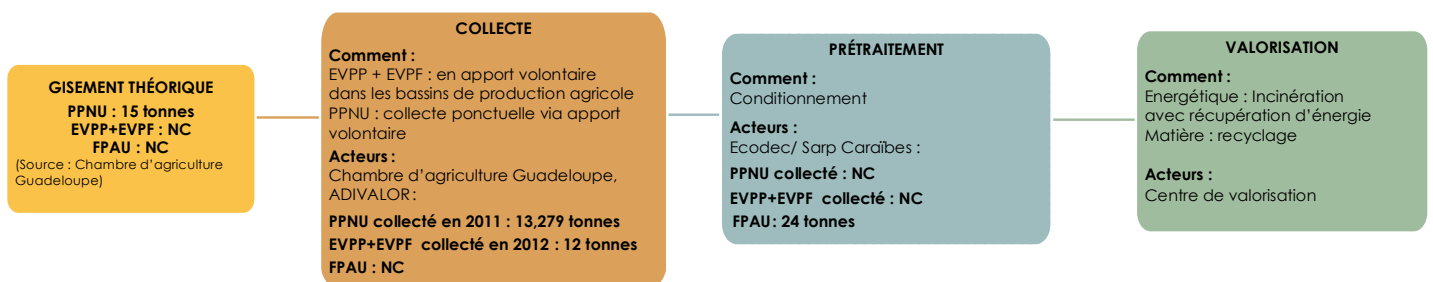
Les déchets non dangereux :

- Les EVPPF (emballages vides des produits fertilisants) : sacs d'engrais et d'amendement ;
- Les FPAU (films plastiques agricoles usagés).

Fonctionnement de la filière : la Chambre d'Agriculture transmet aux distributeurs d'engrais et de produits phytopharmaceutiques le planning annuel des collectes.

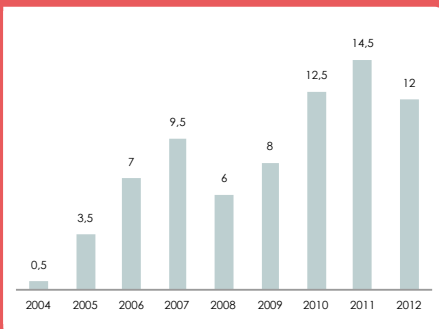
Les collectes ont lieu dans les bassins de production agricole au plus près des agriculteurs. Plusieurs sites de collecte sont mobilisés.

Ils sont par la suite transportés jusqu'au centre de tri et de conditionnement ECODEC en vue d'un prétraitement et envoyés dans une filière de valorisation hors du territoire.



Performance de la filière

36 Évolution des tonnages collectés d'EVPP et EVPPF



Source : chambre d'agriculture de la Guadeloupe

Après avoir mis en place une filière pérenne de récupération des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) en 2004, la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'est penchée sur la problématique des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU). C'est ainsi que, dans le cadre du dispositif Ecophyto Dom, une collecte de PPNU a été mise en place en Guadeloupe du 29 mars au 29 avril 2011 grâce au concours financier du ministère des Outre-Mer.

Sur la période 2004/2012, 73,5 tonnes de déchets plastiques furent collectés et recyclés grâce à la participation active des agriculteurs. Aujourd'hui, plus de 1 500 déposants ont adopté une pratique agricole durable, en éliminant les déchets de leur activité professionnelle par le biais de filière régulière.

Cependant, notre département compte plus de 7 000 exploitants et d'autres utilisateurs de produits phytopharmaceutiques tels que les collectivités territoriales, les particuliers, etc. Ces éléments traduisent une marge de progression importante.

Économie du déchet

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a donc pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires, mais constitue une contribution aux dépenses engagées par la commune pour le fonctionnement du service rendu aux administrés. La recette provenant de la TEOM peut couvrir une part variable du coût de la

collecte et du traitement restant à la charge de la collectivité. Si elle n'en couvre qu'une partie, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peut se cumuler avec le recours au financement du service par le budget général. La TEOM peut également représenter un montant supérieur au coût de collecte et de traitement pour la collectivité.

(Source : guide juridique et fiscal du service public de gestion des déchets, AMORCE-ADEME 2010)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

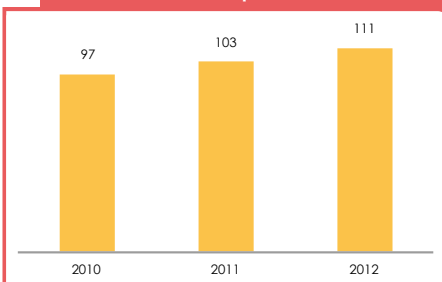
S'agissant de la Guadeloupe, les recettes moyennes par habitant de la TEOM ont tendance à évoluer de manière positive depuis 2010 (+14%). Elle est inférieure aux recettes par habitant de la Martinique ou de la Réu-

nion. Elle est bien supérieure aux recettes de Guyane et d'un département hexagonal tel que le Finistère. Les recettes par habitant affichent des disparités territoriales importantes, liées essentiellement aux fortes

variations des assiettes (base nette fiscalisable) des communes (de 587 570 euros à 47 636 974 euros).

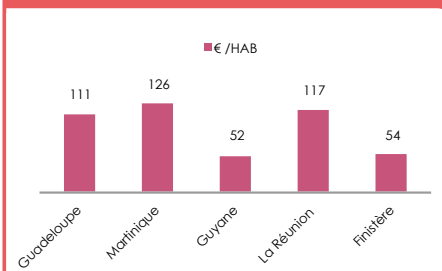
(Source données : ministère des Finances et des Comptes publics, INSEE)

37 Évolution de la TEOM par habitant en euros



Source : ministère des Finances et des Comptes publics, Insee

38 Comparaison régionale TEOM/habitant en 2012



Source : ministère des Finances et des Comptes publics, Insee

Carte 17 TEOM par habitant en 2012

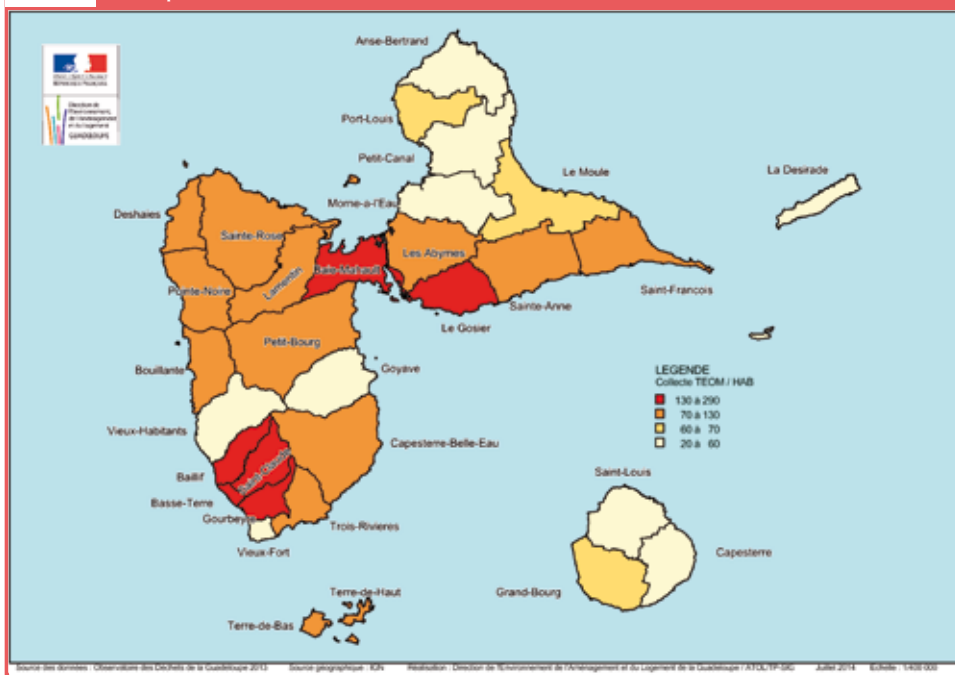


Tableau 31 : Comparaison régionale TEOM/habitant en 2012, en euro

€/HAB	Population	TEOM(€)	TEOM/HAB (€)
Guadeloupe	405 283	44 920 904	111
Martinique	389 437	48 875 505	126
Guyane	239 450	12 569 544	52
La Réunion	837 900	98 035 773	117
Finistère	911 868	48 905 986	54

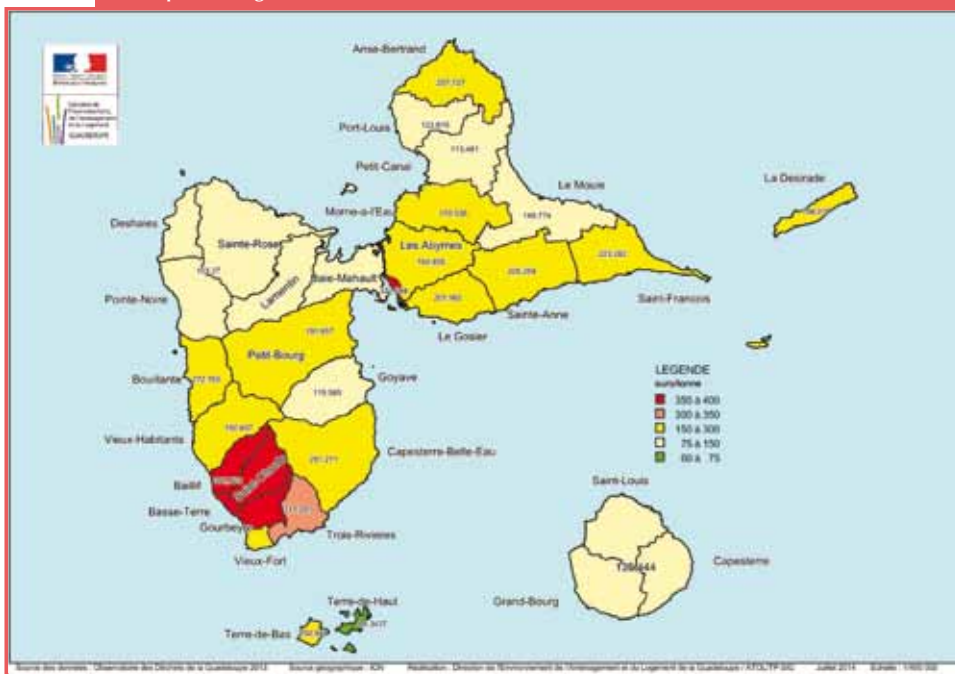
Source : ministère des Finances et des Comptes publics, INSEE

Économie du déchet

■ La TEOM par tonnage de déchets collectés

Si l'on affecte les recettes de la TEOM à la tonne de déchets collectés, les disparités territoriales sont également nombreuses. Les villes-centres comme Pointe-à Pitre ou l'agglomération de Basse-Terre doivent supporter des charges de service public liées à leur rôle central (services, commerces, écoles...) que d'autres communes n'ont pas : collecte des déchets des commerçants et administrations et collectes très fréquentes au titre de la salubrité publique. De manière parallèle, ce sont les communes rurales qui disposent de faibles recettes par tonne de déchets collectés.

Carte 18 TEOM par tonnage de déchets collectés en 2012



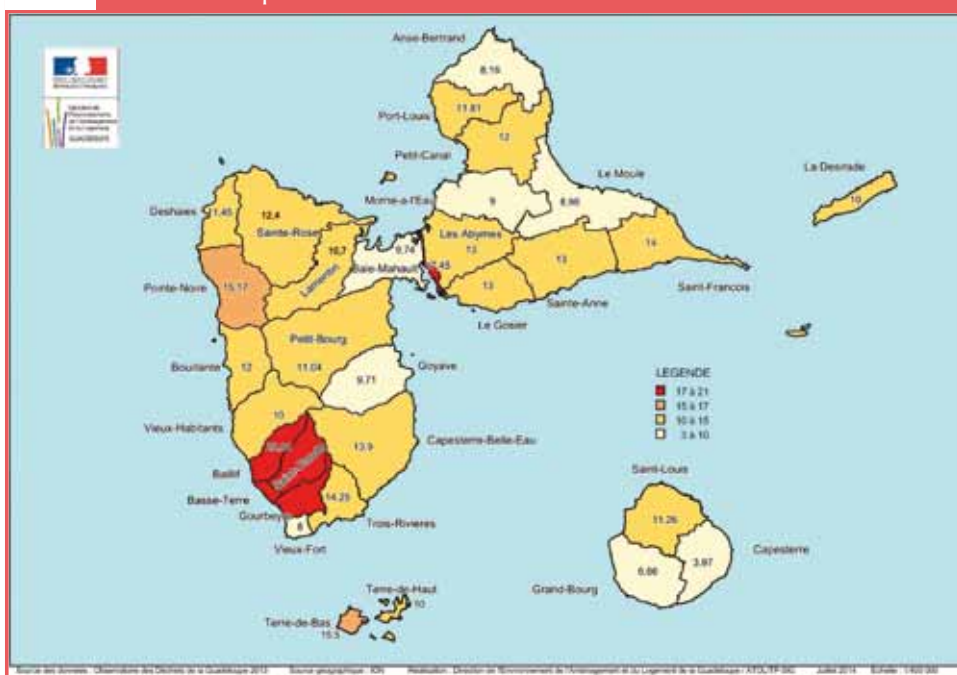
39 Evolution de la TEOM global par rapport au tonnage collecté global en euro/tonne



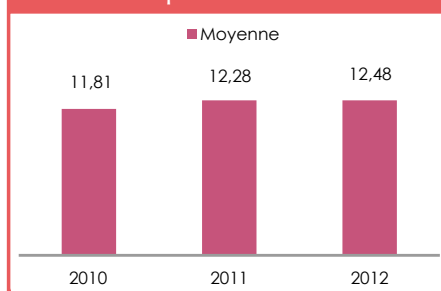
Source : ministère des Finances et des Comptes publics, Insee

■ Le taux de la TEOM

Carte 19 Taux de la TEOM par collectivité en 2012



40 Évolution du taux moyen de la TEOM en Guadeloupe



Source : ministère des Finances et des Comptes publics, Insee

Tableau 32 : taux moyen de la TEOM

	2010	2011	2012
Guadeloupe	11,81	12,28	12,48
Martinique	14,79	14,79	14,79
Guyane	15,22	15,33	15,42
La Réunion	13,89	14,06	14,06
Finistère	8,67	8,11	8,80

Source : ministère des Finances et des Comptes publics

Économie du déchet

PIB

Le suivi du PIB par tonne de déchets produits est un indicateur permettant de mesurer l'efficacité des mesures de prévention de production de déchets. En effet, la richesse d'un territoire peut augmenter, sans qu'il y ait pour autant une augmentation de la quantité de déchets produits. Malheureusement, la production de déchets reste à l'heure actuelle et à l'échelon national corrélée à l'augmentation du PIB, mais l'objectif de la prévention des déchets est d'aboutir à un découplage entre croissance du PIB et augmentation de la quantité de déchets produits.

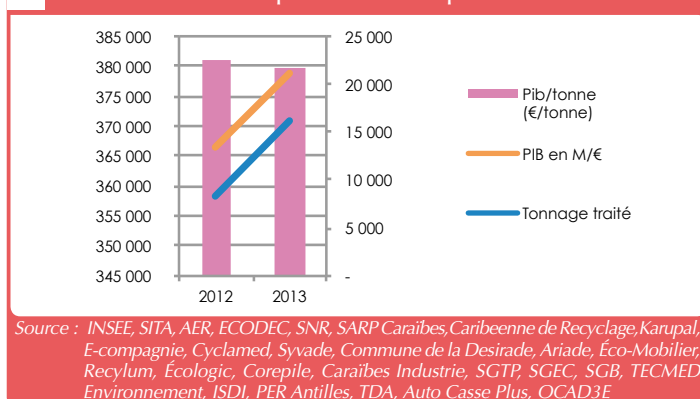
Tableau 33 : produit intérieur brut et traitement des déchets

	2010	2011
Tonnage annuel traité	358 319	370 753
PIB en M€	8 033	8 057
PIB/tonne (€/tonne)	22 419	21 731
Évolution interannuelle		-3%

Source : INSEE, SITA, AER, Ecodec, SNR, SARP Caraïbes, Caraïbienne de Recyclage, Karupal, E-compagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, TECMED Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

La série de données dont dispose l'observatoire n'est pas suffisante (2 ans) pour émettre une hypothèse de couplage ou de découplage de la croissance du PIB avec croissance de la quantité de déchets produits. Nous pouvons néanmoins relever que l'augmentation du PIB s'accompagne d'une augmentation de la production de déchets : +0,3 % pour le PIB et +3,4 % pour les déchets. Ainsi en 2012, pour 10 k€ de PIB, 446 kg de déchets étaient produits, contre 460 kg en 2013 soit une évolution de +3,14% ce qui semble cohérent avec l'augmentation de production de déchets.

41 Évolution du PIB et de la quantité de déchets produits



Glossaire

Calcin

Verre broyé et nettoyé utilisé par les verreries en remplacement de la matière première minérale vierge (silice).

Collecte séparée ou sélective

La collecte séparée désigne une collecte dans laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique (article R. 541-49-1 du Code de l'environnement).

Collecte

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit le service public d'enlèvement ou le prestataire d'une entreprise) prend en charge les déchets. (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

La collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

La collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire (ces équipements peuvent être publics ou privés et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels).

Déchets banalisés

Ils sont issus de la désinfection des DASRI dans le but de réduire de leur contamination microbiologique. Le déchet banalisé peut ensuite rejoindre le circuit traditionnel des déchets ménagers et assimilés en centre de stockage.

Délégation de service public (DSP)

La délégation de service public (DSP) consiste à conférer la gestion d'un service public à une entreprise rémunérée en tout ou partie par l'usager, sous le contrôle de la collectivité.

Élimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou énergie (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Matière première secondaire

C'est un matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première.

Les déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L. 2224-14 du Code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets dangereux

Ce sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement (article R. 541-8 du Code de l'environnement).

Glossaire

PCI ou pouvoir calorifique inférieur

C'est la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'un kilogramme de combustible dans des conditions standardisées.

Recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Refus de tri

Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux avant traitement car non recyclable ou qui est récupérée après un traitement inadapté.

Régie

La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. L'élimination des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Liste des abréviations

Administratif et réglementaire

- ADEME:**
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- DEAL:**
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPCI:**
Établissement Public de Coopération Intercommunale
- PDEDMA:**
Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- PPGDND:**
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
- PREGEDD:**
Plan Régional d'Élimination et de Gestion des Déchets Dangereux
- PPGDD:**
Plan Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux
- REP:**
Responsabilité Élargie du Producteur
- SINOE:**
Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
- TEOM:**
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP:**
Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Entreprises

- AER:**
Antilles Environnement Recyclage
- SGB:**
Société Guadeloupéenne de Béton
- SNR:**
Société Nouvelle de Récupération

Gestion des déchets

- DCT:**
Déchèterie
- ICPE:**
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ISD:**
Installation de Stockage des Déchets
- ISDD:**
Installation de Stockage des Déchets Dangereux
- ISDI:**
Installation de Stockage des Déchets Inertes
- ISDND:**
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- BAV:**
Borne d'apport volontaire
- PAP:**
Porte-à-porte

Typologie des déchets

- BTP:**
Bâtiments et Travaux Publics
- DA:**
Déchets Assimilés

- DAE:**
Déchets des Activités Économiques
- DASRI:**
Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux
- DASRI-PAT:**
Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement
- DD:**
Déchets Dangereux
- DD:**
Déchets Diffus Spécifiques
- DEEE ou D3E:**
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DI:**
Déchets Inertes
- DIB:**
Déchets Industriels Banals
- DM:**
Déchets Ménagers
- DMA:**
Déchets Ménagers et Assimilés
- DND:**
Déchets non Dangereux
- DO:**
Déchets Organiques
- DV:**
Déchets Verts
- HU:**
Huiles Usagées
- OMR:**
Ordures Ménagères Résiduelles
- PEHD:**
Polyéthylène Haute Densité

Qu'est-ce que l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?

La question des déchets dans l'archipel guadeloupéen est un enjeu environnemental de premier ordre. En effet, la préservation de milieux naturels exceptionnels à l'échelle mondiale, la protection des populations contre les épidémies (dengue, chikungunya), la volonté de faire de nos déchets des ressources, sont à l'origine de politiques récentes et structurées de gestion optimisée des déchets. À ce titre, dans un but d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un outil d'observation. C'est ainsi qu'en décembre 2013, l'ADEME Guadeloupe, la région Guadeloupe, le département de la Guadeloupe et la DEAL ont décidé de créer l'observatoire des déchets de la Guadeloupe.

L'observatoire des déchets est un outil d'observation et d'information sur la gestion des déchets en Guadeloupe qui traduit la volonté de la région, du département,

de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) ainsi que l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de se munir d'un instrument spécifique d'appui aux politiques publiques de la gestion des déchets et également d'aide à l'évaluation de ces actions.

L'observatoire des déchets de la Guadeloupe est composé :

- d'un **secrétariat**, actuellement assuré par l'ADEME, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un **groupe de travail**, composé des 4 fondateurs que sont la région, le département, la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), ainsi que l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Activités de l'observatoire

1 Collecte de données et diffusion

L'observatoire a également pour objectif de diffuser au plus grand nombre des données sur la gestion des déchets dans notre archipel.

Pour ce faire, l'observatoire des déchets de la Guadeloupe collecte des données et analyse dans les champs d'observation suivants :

- la production de déchet
- la collecte des déchets
- le traitement
- la valorisation

2 Études prospectives

Enfin, l'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

3 Formation des collectivités et entreprises

Partenaires

■ Partenaires publics :

ADEME, DEAL, Région Guadeloupe, Conseil Général, INSEE, SYVADE, SYMCTOM.

Communes : Abymes, Anse Bertrand, Baie-Mahault, Bouillante, Capesterre Belle-Eau, La Désirade, Le Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, et Vieux-Habitants.

Intercommunalités : Communauté de communes de Marie-Galante, Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, Communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre.

■ Partenaires privés :

Ecodec, AER, SITA, SNR, Caribeenne de Recyclage, Karupal, SARP Caraïbes, Ariade, E-compagnie, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, Auto Casse Plus, West Indies Environnement.

Éco-organismes : Éco-Emballages, Corepile, Recylum, Cyclamed, TDA.

**MERCI AUX FOURNISSEURS DE DONNÉES
DE L'OBSERVATOIRE QUI ONT PERMIS
LA RÉALISATION DE CE BILAN.**

Retrouver les données détaillées de l'observatoire des déchets de la Guadeloupe sur



SINOE® est un outil d'analyse en ligne principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leurs politiques de gestion des déchets ménagers et à améliorer leurs services, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts. www.sinoe.org

Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (immeuble Café Center, rue Ferdinand Forest, 97122 Baie-Mahault).

Rédaction : Amélie BELFORT, Jérôme DANCOISNE et Morgane BACCI avec l'appui du comité de pilotage de l'observatoire (conseil général, conseil régional, ADEME, DEAL).

Réalisation carte : Thierry TOCFICHE, Gérard OUSSELIN et Boris DOBRYCHINE (DEAL- ATOL/TP).

Crédit photo : ADEME, Tély CARPIN (Antille recyclage) A.LACKI, E-compagnie .

